

LES RICHESSES PAYSAGÈRES PATRIMONIALES ET VISUELLES EXISTANT ACTUELLEMENT DANS LE SECTEUR DU BEC D'ALLIER : DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE LE PLUS RICHE

1. Les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier concentrent de multiples richesses naturelles

- a) Délimitation du périmètre de plus grandes richesses naturelles
- b) Quelques groupements végétaux caractéristiques des plaines alluviales
- c) Quelques exemples de la faune caractéristique des plaines alluviales du secteur

Page 32



2. Les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier sont riches en paysages hérités de l'histoire de la navigation

- a) Le périmètre de plus grandes richesses patrimoniales et visuelles liées à la navigation
- b) Richesses paysagères issues de la navigation sur les cours d'eau
- c) Richesses paysagères issues de la navigation sur les canaux
- d) Un complexe original reliant canaux, Loire et anciennes forges de Fourchambault

Page 36



3. Les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier, ainsi que leurs environs, comportent de multiples richesses paysagères issues de l'activité rurale traditionnelle

- a) Le secteur de plus grand intérêt en ce qui concerne les paysages agraires
- b) Le patrimoine agricole naturel
- c) Le patrimoine agricole bâti

Page 41



4. Les points de vue et les perspectives remarquables ainsi que les espaces visuellement solidaires des sites majeurs

- a) Localisation des points de vue et des perspectives majeures
- b) Le panorama du Bec d'Allier
- c) Les perspectives majeures (les plus fréquentées) vers les cours de la Loire et de l'Allier
- d) Exemple de perspectives croisées entre Meauce et Apremont

Page 45



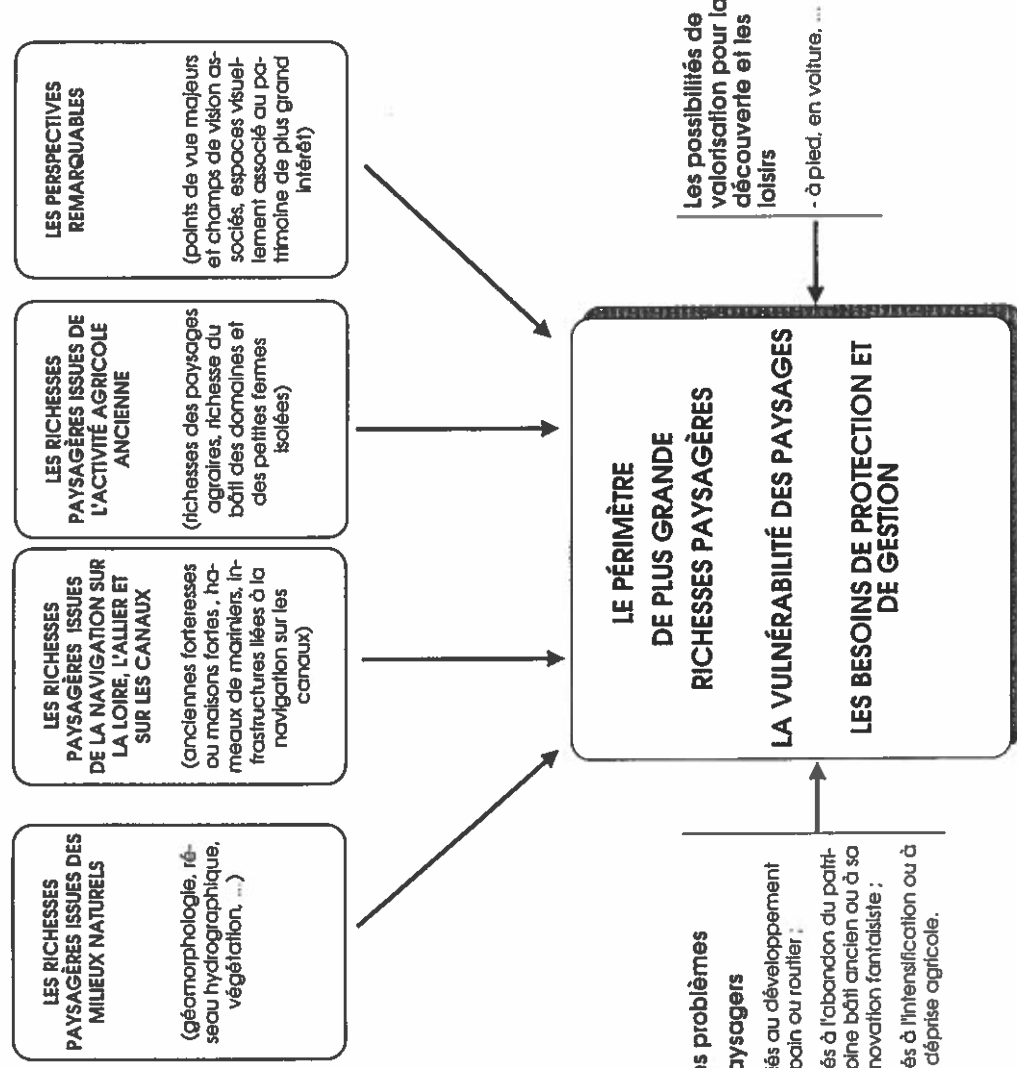
EN BREF

5. Le périmètre de plus grand intérêt patrimonial et paysager qui pourrait contribuer au développement touristique du secteur

- a) Le périmètre nécessaire à la valorisation touristique du secteur du Bec d'Allier
- b) Le périmètre de plus grand intérêt patrimonial et paysager

Page 50

L'APPROCHE QUALITATIVE



Quel est le périmètre où les richesses paysagères sont les plus denses actuellement ?

Le principe proposé pour la délimitation du périmètre qu'il conviendrait de protéger au titre des paysages repose sur des critères :

- de cohérence des espaces (étudié dans le chapitre précédent)

Il n'est en effet pas souhaitable qu'un site classé par exemple soit coupé par des zones de fortes pressions de développement urbain ; cela rendrait peu probable les possibilités de valorisation de son patrimoine rural ;

- de richesse patrimoniale et visuelle

Le périmètre qui cumule tous les types de richesses paysagères présentes dans le secteur, qui comporte également le patrimoine le plus remarquable souvent déjà fort attractif, ainsi que les espaces visuellement associés, devrait pouvoir bénéficier de mesures de protection et de valorisation spécifiques.

Ainsi, la démarche d'étude vise à délimiter le périmètre de plus grand intérêt, dont il convient de protéger les paysages et de les gérer dans un souci patrimonial. Une première proposition de périmètre de protection sera faite dans ce dossier. De grands principes pour sa gestion seront également succinctement exposés, et seront précisés dans un dossier complémentaire.

Le présent chapitre délimite et décrit sommairement les richesses paysagères issues :

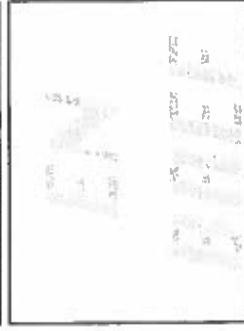
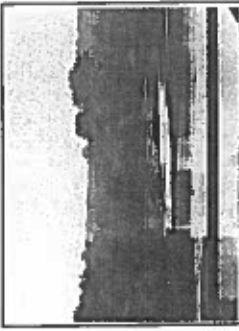
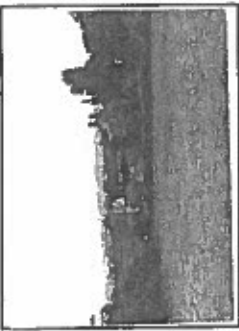
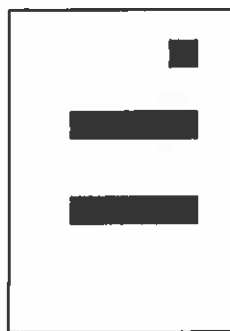
1. des milieux naturels
2. de la navigation sur la Loire, l'Allier et les canaux
3. des milieux ruraux anciens
4. des points de vue et perspectives
5. Le périmètre maximum nécessaire pour la valorisation touristique du site sera également identifié

Le chapitre III présentera un premier zonage pour la protection et la gestion des espaces de plus grande richesse paysagère, ainsi que pour la gestion de ses abords visuellement solidaires et de ses zones d'approche. Il sera tenu compte de la vulnérabilité actuelle des richesses paysagères faces aux pressions de développement (ou face à la dévitalisation de certains secteurs du milieu rural), ainsi que des protections existantes, voire des usages d'ores et déjà affectés au sol dans le cadre des POS.

Enfin, les points de vue exprimés dans le cadre des entretiens avec divers acteurs locaux montreront la variabilité des perceptions en matière de protection nécessaire.

1. Les plaines alluviales de la Loire et de L'Allier concentrent de multiples richesses naturelles

- a) Délimitation du périmètre de plus grandes richesses naturelles
- b) Quelques groupements végétaux caractéristiques des plaines alluviales
- c) Quelques exemples de la faune caractéristique des plaines alluviales du secteur



a) Délimitation du périmètre de plus grandes richesses naturelles

Le périmètre de plus grand intérêt pour les milieux naturels concerne les cours d'eau de la Loire et de l'Allier, les gravières, forêts alluviales et prairies inondables qui leur sont associés, ainsi que l'ensemble de la zone de divagation du fleuve qui est située de part et d'autre de cet axe. Il possède globalement un intérêt à l'échelle européenne (programme Life "Loire Nature", inventaire de la Directive Habitats).

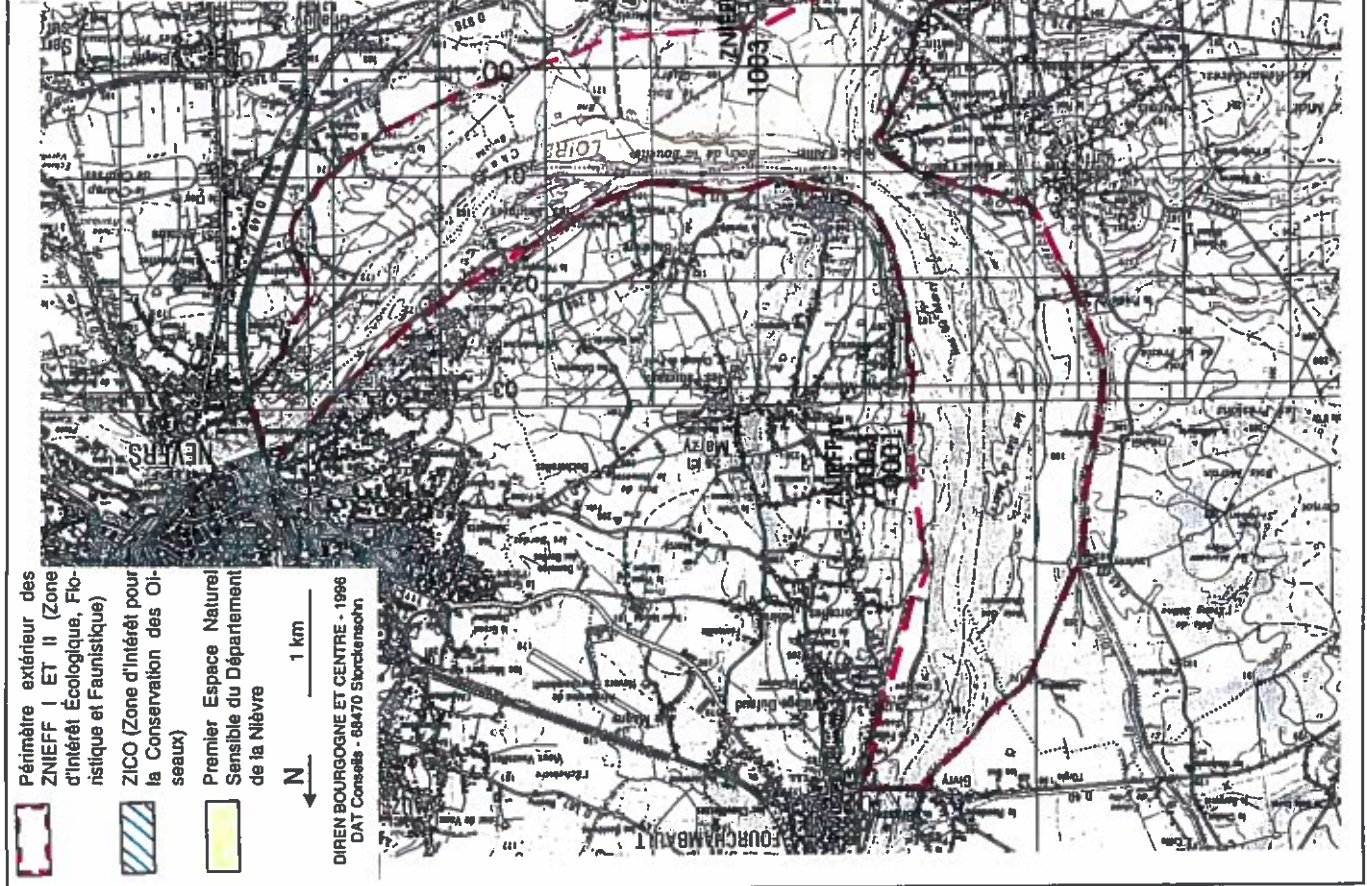
Dans le secteur du Bec d'Allier, il est délimité plus précisément par quelques Zones d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) numéros 1007/0001, 1003 et 1003/0001. Ces zones sont également mentionnées dans la Directive Habitats d'Intérêt communautaire (sites N° 13 et 14) et s'interrompent actuellement au niveau des ponts de Nevers et de Fourchambault/Cours-les-Barres, mais se prolongent loin vers le Sud, notamment jusqu'au pont de Mornay-sur-Allier.

Une Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est également présente à l'intérieur de ce périmètre.

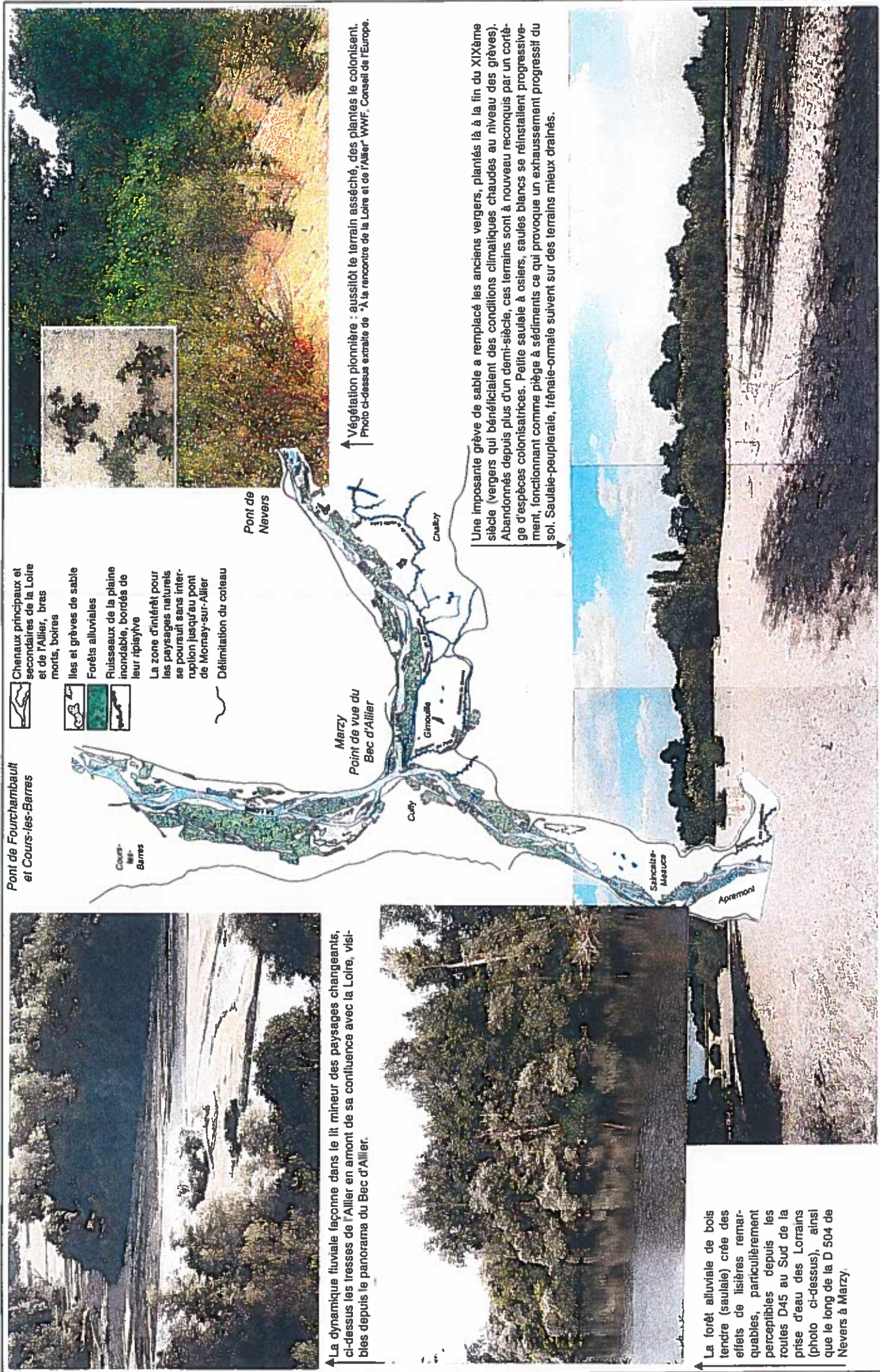
Les relevés de végétation réalisés par Promonature pour le compte du Conservatoire des sites Bourguignons, et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) en 1984, recensés dans un document intitulé "Cartographie des Groupements Végétaux de la Loire Nivernaise de Nevers à Cosne-sur-Loire et de l'Allier Nivernais", sont classés selon un certain nombre d'indices de rareté, de bon état de conservation, d'ampleur du groupement et de biodiversité. Remarquons que la richesse biologique des milieux est étroitement liée à leur mode de valorisation agricole et qu'elle est susceptible de s'améliorer lorsque l'utilisation du sol passe de la céréaliculture par exemple à la prairie

en pâture extensive. Une telle transformation est actuellement prévue en ce qui concerne les terrains en cours d'acquisition par le Conseil Général de la Nièvre dans l'Espace Naturel Sensible de la pointe du Bec d'Allier. Ce site est en effet d'un intérêt majeur pour le Département, il s'agit du premier Espace Naturel Sensible créé par le Conseil Général. On peut observer dans sa proximité immédiate une colonie d'Hirondelles de rivage (1), de Stiermes (2), de Castors, un dortoir à Hiboux Moyen Duc, ainsi qu'une flore riche ; une réserve naturelle volontaire a été constituée au niveau de l'île des Méchaines (la station ornithologique de Marzy).

Ainsi, le périmètre le plus dense en richesses naturelles, non interrompu par des secteurs de développement urbain, s'étend de part et d'autre de la Loire et de l'Allier, suivant la délimitation des périmètres ZNIEFF : il est interrompu par les zones de développement au niveau des ponts de Marzy et de Nevers, mais se prolonge sans interruption vers le Sud jusqu'à Mornay-sur-Allier. Ce secteur présente également un grand intérêt pour la recherche scientifique, et notamment pour l'observation de la dynamique fluviale au niveau de la confluence. Il possède un fort enjeu pour l'image de marque des départements du Cher et de la Nièvre, voire de la région Bourgogne, dans la mesure où il fait partie des "Pays de la Loire" dont la renommée est bien établie (particulièrement en région Centre).



b) Quelques groupements végétaux caractéristiques des plaines alluviales



c) Quelques exemples de la faune caractéristique des plaines alluviales du secteur



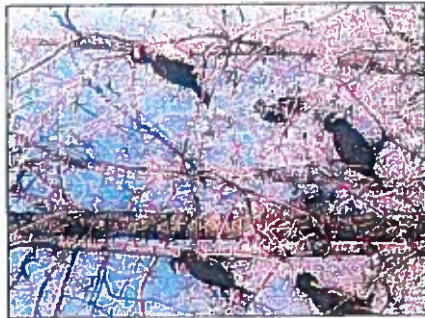
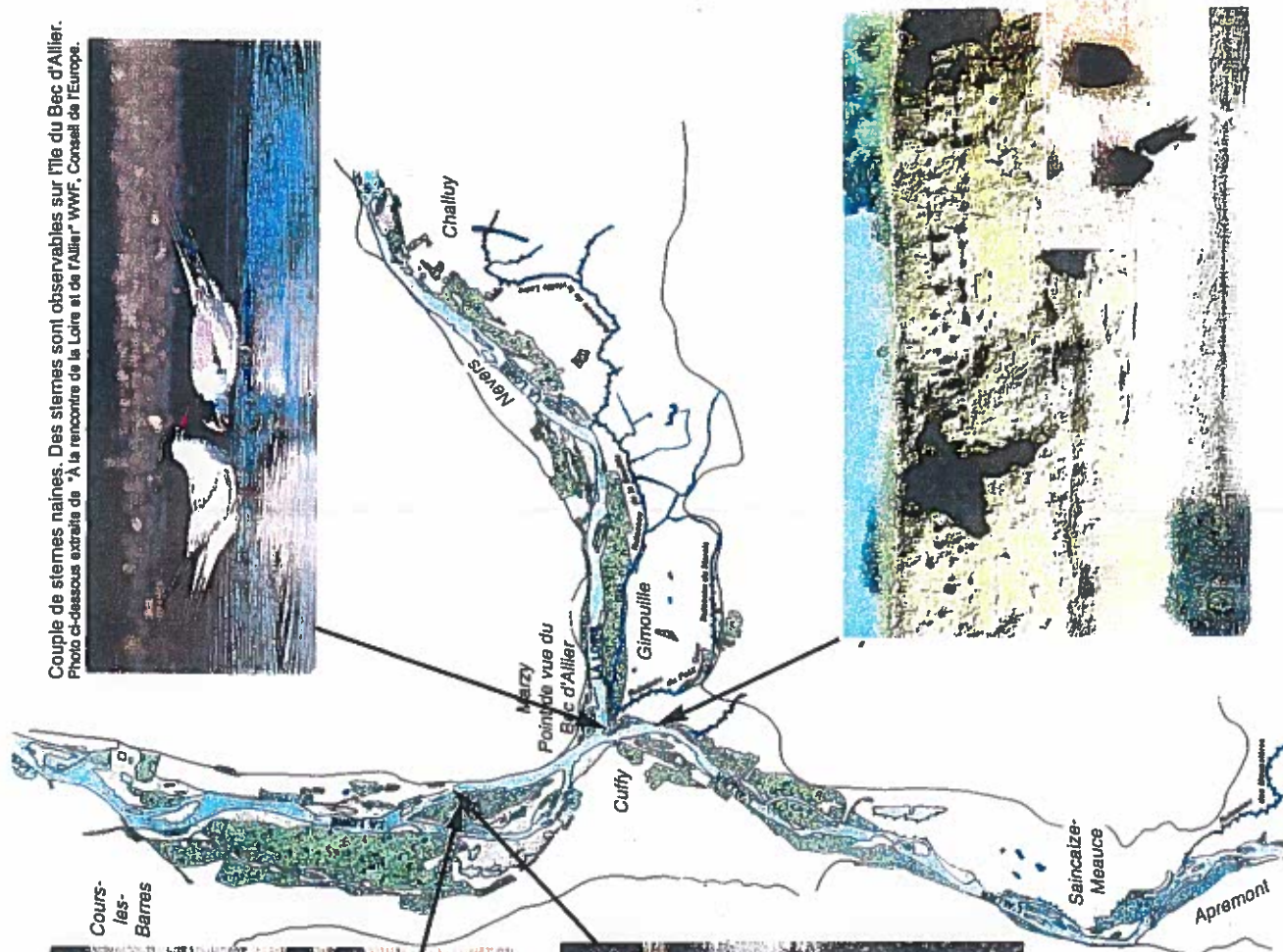
Cours-les-Barras



La station ornithologique de Marzy favorise l'observation de la multitude d'oiseaux présents dans le site.



Couple de sternes naines. Des sternes sont observables sur l'île du Bec d'Allier. Photo ci-dessous extraite de "À la rencontre de la Loire et de l'Allier" WWF, Conseil de l'Europe.



La croissance de la colonie de grands Cormorans, qui passent l'hiver dans la vallée de la Loire depuis une quinzaine d'années, pose des problèmes pour les étangs piscicoles. Une résolution préventive a été prise en février 1992 par le parlement européen pour limiter la reproduction de ce grand consommateur de poisson.

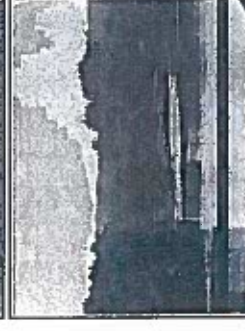
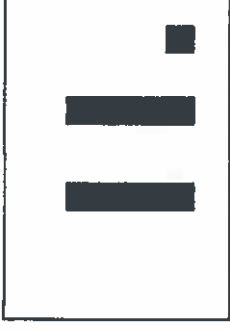


Berges sapées et colonie d'hirondeles des rivières, observables le long de l'Espace Naturel Sensible créé par le Conseil Général de la Nièvre (en vue de sa protection et de sa valorisation), sur la rive de l'Allier en amont de la confluence.

Photo ci-contre extraite de "À la rencontre de la Loire et de l'Allier" WWF, Conseil de l'Europe.

2. Les plaines alluviales de La Loire et de l'Allier sont riches en paysages hérités de l'histoire de la navigation

- a) Le périmètre de plus grandes richesses patrimoniales et visuelles liées à la navigation
- b) Richesses paysagères issues de la navigation sur les cours d'eau
- c) Richesses paysagères issues de la navigation sur les canaux
- d) Un complexe original reliant canaux, Loire et anciennes forges de Fourchambault



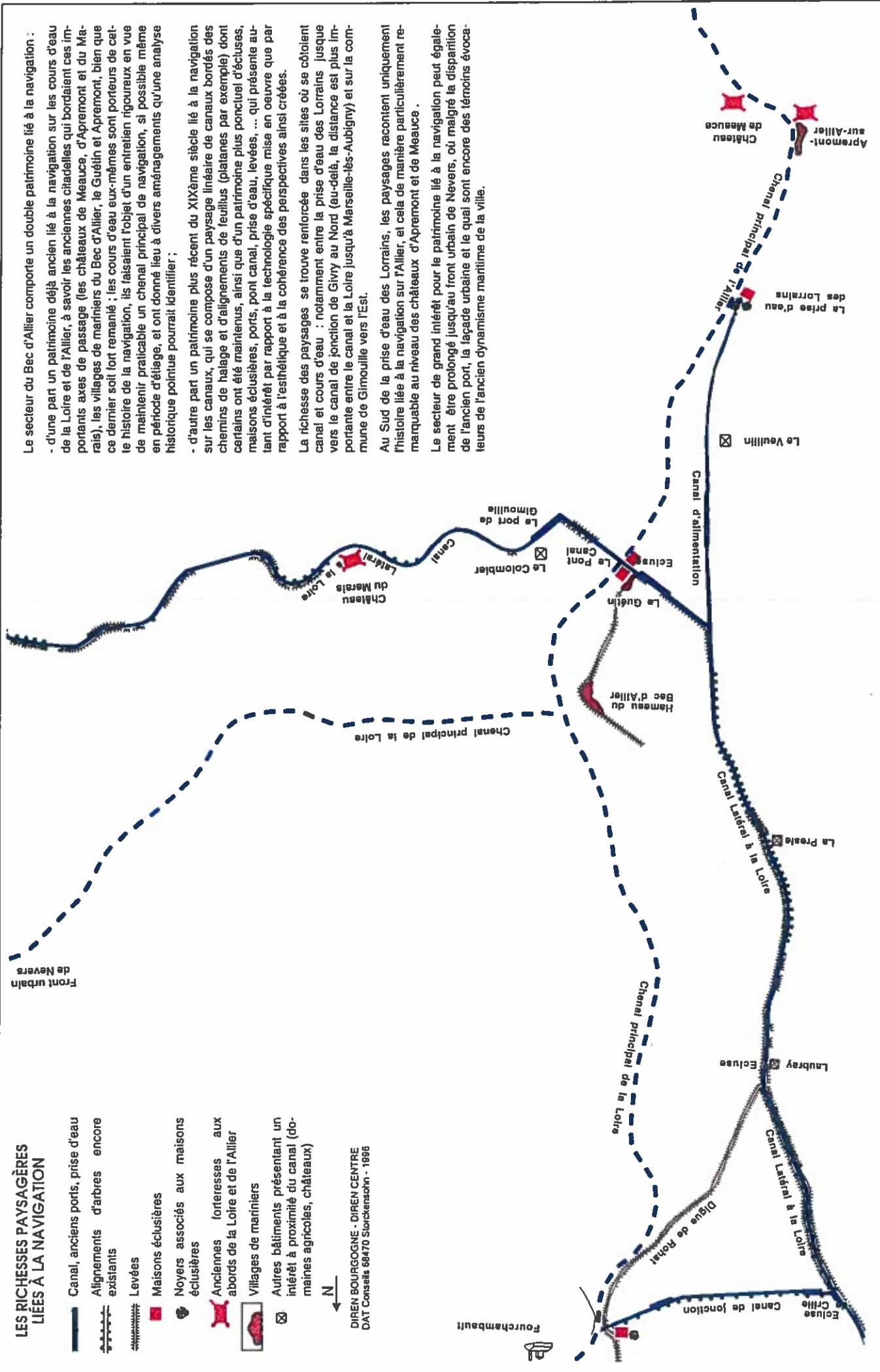
a) Le périmètre de plus grandes richesses patrimoniales et visuelles liées à la navigation

LES RICHESSES PAYSAGÈRES LIÉES À LA NAVIGATION

-  Canal, anciens ports, prise d'eau
-  Alignements d'arbres encore existants
-  Levées
-  Maisons éclusières
-  Noyers associés aux maisons éclusières
-  Anciennes lortresses aux abords de la Loire et de l'Allier
-  Villages de marinières
-  Autres bâtiments présentant un intérêt à proximité du canal (domaines agricoles, châteaux)



DIREN BOURGOGNE - DIREN CENTRE
DAT Conseils 68470 Storkenshofn - 1996



Le secteur du Bec d'Allier comporte un double patrimoine lié à la navigation :

- d'une part un patrimoine déjà ancien lié à la navigation sur les cours d'eau de la Loire et de l'Allier, à savoir les anciennes citadelles qui bordaient ces importants axes de passage (les châteaux de Meauce, d'Aprémont et du Ma-ra), les villages de marinières du Bec d'Allier, le Guélin et Aprémont, bien que ce dernier soit fort remanié ; les cours d'eau eux-mêmes sont porteurs de cette histoire de la navigation, ils faisaient l'objet d'un entretien rigoureux en vue de maintenir praticable un chenal principal de navigation, si possible même en période d'étiage, et ont donné lieu à divers aménagements qu'une analyse historique pourrait identifier ;

- d'autre part un patrimoine plus récent du XIXème siècle lié à la navigation sur les canaux, qui se compose d'un paysage linéaire de canaux bordés des chemins de halage et d'alignements de feuilus (platanes par exemple) dont certains ont été maintenus, ainsi que d'un patrimoine plus ponctuel d'écluses, maisons éclusières, ports, pont canal, prise d'eau, levées, ... qui présente au-tant d'intérêt par rapport à la technologie spécifique mise en oeuvre que par rapport à l'esthétique et à la cohérence des perspectives ainsi créées.

La richesse des paysages se trouve renforcée dans les sites où se côtoient canal et cours d'eau : notamment entre la prise d'eau des Lorrains jusque vers le canal de jonction de Givry au Nord (au-delà, la distance est plus im-portante entre le canal et la Loire jusqu'à Marseille-lès-Aubigny) et sur la com-mune de Gimouille vers l'Est.

Au Sud de la prise d'eau des Lorrains, les paysages racontent uniquement l'histoire liée à la navigation sur l'Allier, et cela de manière particulièrement re-marquable au niveau des châteaux d'Aprémont et de Meauce .

Le secteur de grand intérêt pour le patrimoine lié à la navigation peut égale-ment être prolongé jusqu'au front urbain de Nevers, où malgré la disparition de l'ancien port, la façade urbaine et le quel sont encore des témoins évoca-teurs de l'ancien dynamisme maritime de la ville.

b) Richesses paysagères issues de la navigation sur les cours d'eau

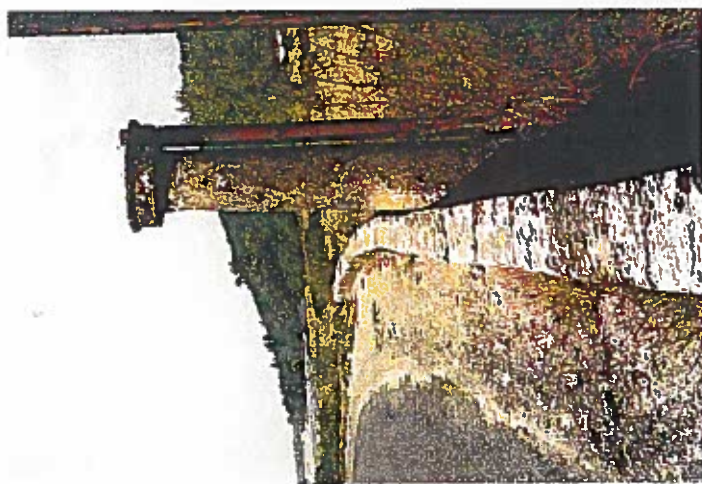


Château de Meauce
Ancienne forteresse du
XIII^{ème} siècle

Château d'Apremont
Ancienne forteresse du
XV^{ème} siècle remaniée
aux XV^{ème} et XIX^{ème}

**Hameau du Bec d'Allier,
ancien port datant du
XIV^{ème} siècle**

**Girouette du hameau
du Bec d'Allier**

Levée du
hameau du
Bec d'Allier

LOCALISATION DES PHOTOS

c) Richesses paysagères issues de la navigation sur les canaux



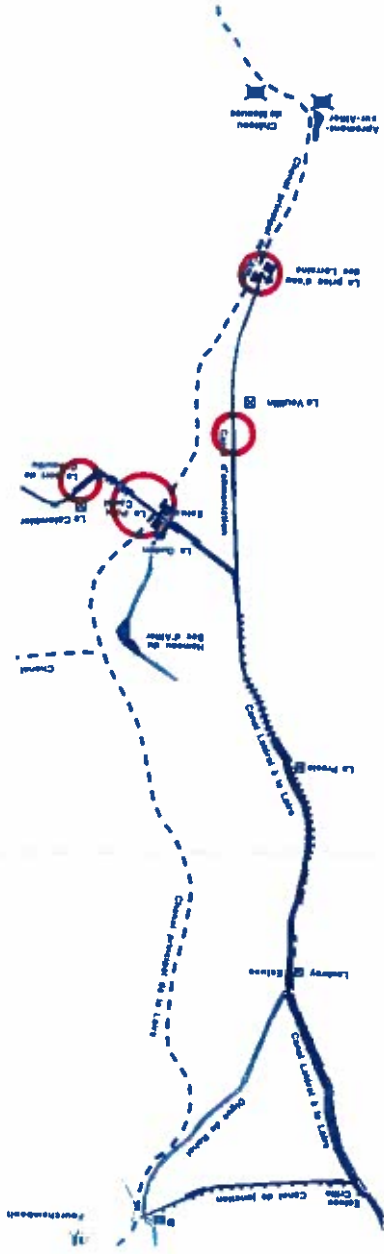
Prise d'eau des Lorrains et maison éclésièrre

Prise d'eau des Lorrains
et perspective
vers le canal
(dont le début est marqué
par deux noyers)

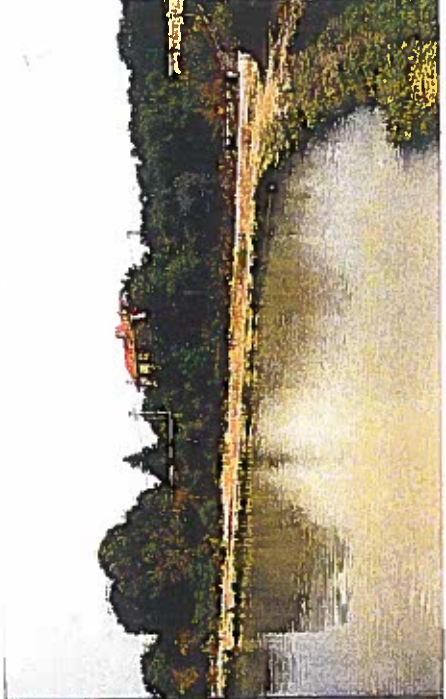
**Pont canal
du Guétin**

**Le canal et
ses alignements de
plateaux entre
Cuffy et Apremont**

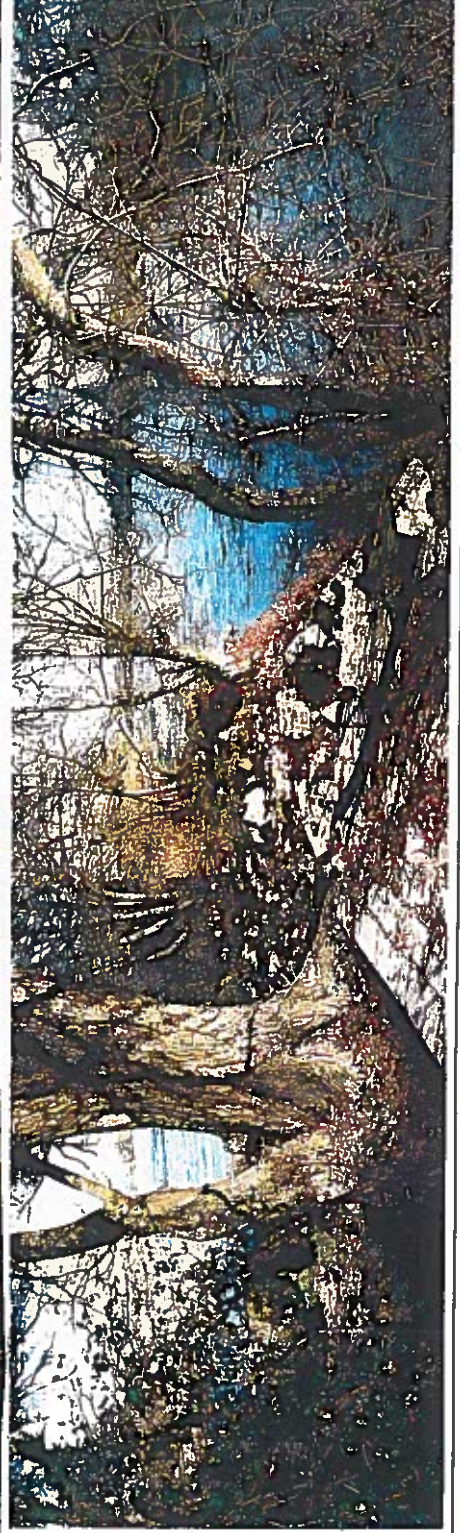
**L'ancien port de Gimouille :
une escale nautique possible ?**



LOCALISATION DES PHOTOS



d) Un complexe original reliant canaux, Loire et anciennes forges de Fourchambault



**Écluse et
maison éclusière**

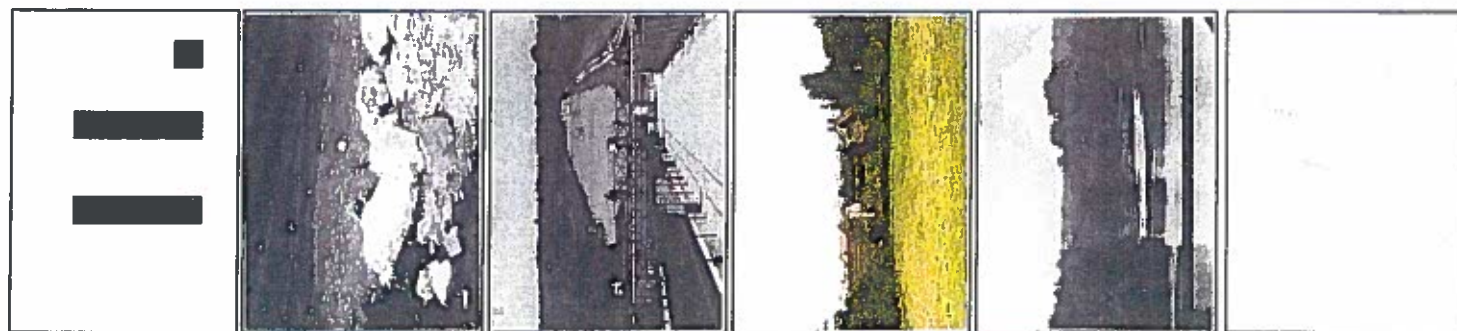
Digue de rabat à l'intérieur de la Loire, afin de renforcer le courant à la sortie du canal de jonction en direction de l'usine de Fourchambault

Promenade aménagée à Fourchambault, face à l'écluse de Givry

Ancien quai sur une avancée de terre
dans le lit de la Loire
au débouché de l'écluse de Givry



LOCALISATION DES PHOTOS



3. Les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier, ainsi que leurs environs, comportent de multiples richesses paysagères issues de l'activité rurale traditionnelle

- a) Le secteur de plus grand intérêt en ce qui concerne les paysages agraires
- b) Le patrimoine agraire naturel
- c) Le patrimoine agraire bâti

**b) Le patrimoine agnaire naturel,
particulièrement riche dans les prairies inondables**



↑ Vue depuis le château d'Apremont : prairie inondable de l'Allier, parcourue de boires et de bras morts.



↑ Prairie inondable de la Loire à Cours-les-Barres, située entre la lavée et le cours d'eau au Sud du pont vers Fourchambault. De multiples petits ouvrages permettent la traversée des ruisseaux, ici un simple pont de bois, ailleurs des ponts de pierres taillées (dans la pointe du Bec d'Allier par exemple).



↑ Les saules têtards, exploités jusqu'à la seconde guerre mondiale pour le bois de chauffe, la vannerie, ... sont des éléments paysagers typiques des milieux humides.



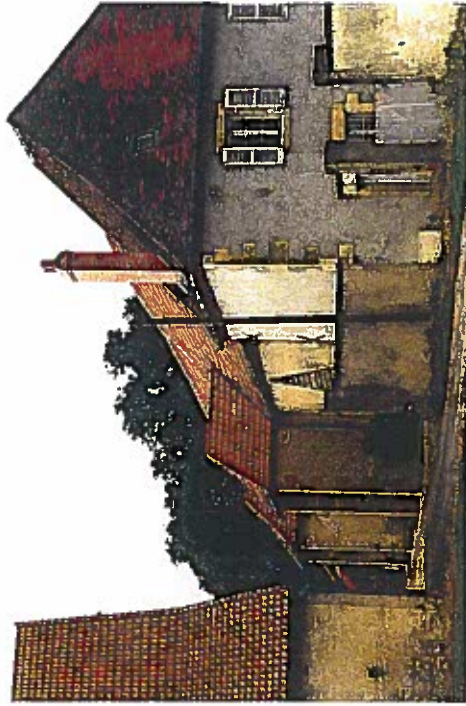
Paysage agraire aux environs du périmètre d'intérêt majeur.
Vue vers le Sud depuis la colline de Thé :
paysage de semi-bocage à grandes mailles dans le pays entre Loire et Allier.



↑ Le ruisseau de Bouëtte, qui parcourt la plaine alluviale de la Loire à Challuy, enrichit les paysages. Les saules taillés en têtards sont encore nombreux dans ce secteur.

↑ Prairie inondable de l'Allier, au niveau du château de Meauce, les lisières de la forêt alluviale donnent lieu à des perspectives intéressantes.

c) Le patrimoine agraire bâti



Les grands domaines agricoles possèdent une architecture typique, avec notamment leurs porches à pan coupé, murs enduits, encadrements et chaînages d'angle de calcaire, tuiles plates par endroits.



Paysage agraire aux environs du périmètre d'intérêt majeur : ferme à cour fermée de l'Entre Loire et Allier, où l'on retrouve la tourelle carrée (domaine des Noues).



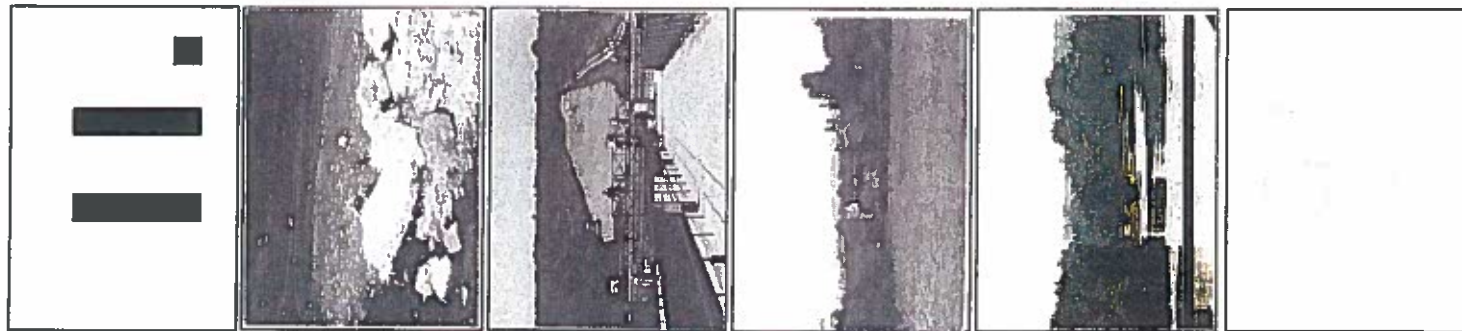
Ferme (ou ancien moulin) de la Prasle, située en rive berrichonne sur une haute terrasse alluviale, terrasse sur laquelle a été construit par la suite le canal latéral à la Loire. Ainsi, les richesses paysagères liées à la navigation se cumulent avec celles issues de l'exploitation agricole ancienne.

A noter la tourelle carrée, que l'on retrouve dans d'autres fermes de l'Entre Loire et Allier ou du plateau de Marzy/Nevers.

Élément d'architecture du domaine agricole du Colombier sur la commune de Gilmouille.



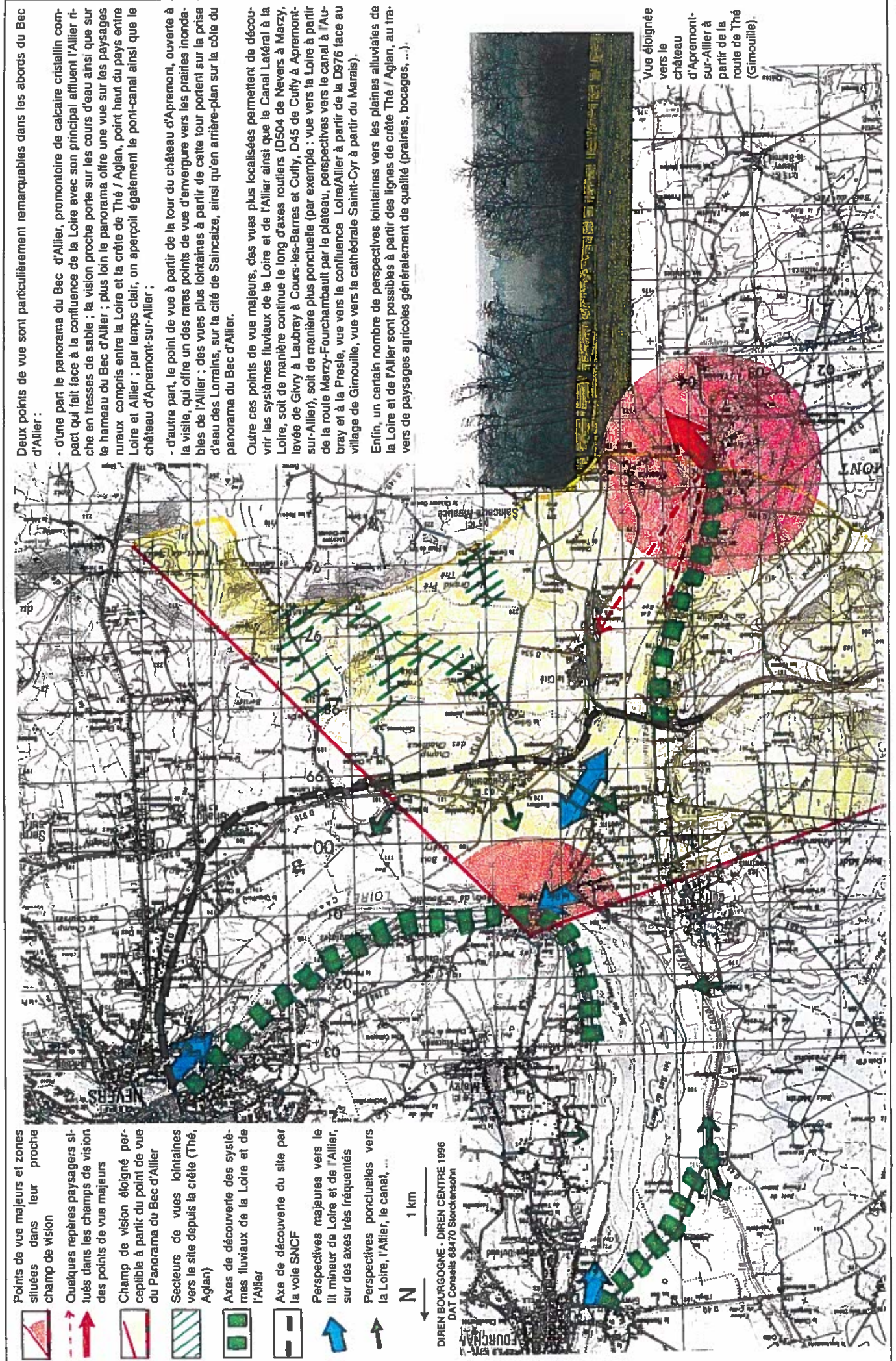
Château de Meauce, auquel mène une allée d'érables, bordée également de murets de pierres sèches.



4. Les points de vue et les perspectives remarquables ainsi que les espaces visuellement solidaires des sites majeurs

- a) Localisation des points de vue et des perspectives majeures
- b) Le panorama du Bec d'Allier
- c) Les perspectives majeures (les plus fréquentées) vers les cours de la Loire et de l'Allier
- d) Exemple de perspectives croisées entre Meauce et Apremont

a) Localisation des points de vue et des perspectives majeures



b) Le vaste panorama du Bec d'Allier



1. Vues vers les espaces ruraux situés entre la Loire et la crête Thè / Aglan. Les paysages ruraux de ces espaces sont très perceptibles : ils apparaissent rythmés par des haies et bosquets, mais l'extension de la culture du maïs tend à les uniformiser.



2. Les points de vue sur une confluence de l'importance de celle de la Loire et de l'Allier sont rares. On peut observer sur la photo ci-dessus un paysage remarquable de tresses de sable, grèves, forêts alluviales, ... Sont également visibles dans le lointain, par temps clair, le pont canal ainsi que le château d'Apremont-sur-Allier. Cette confluence tend à être masquée par le développement des friches de coteau sous le panorama.

3. Le hameau du Bec d'Allier est un des points forts du panorama du Bec d'Allier. La gestion urbaine de ce hameau, ainsi que celle du coteau de Marzy, où se situe le panorama, sont à traiter avec un fort souci de mise en valeur du patrimoine bâti.



Il est souhaitable que le caractère rural dans lequel est traité le site du panorama du Bec d'Allier se maintienne : concassé sur le chemin d'accès et sur les aires de stationnement, pas de parking asphalté, mobilier rural et balustrades de bois. La force du point de vue réside avant tout dans l'ouverture des espaces en contrebas. Cela suppose un défrichage plus important des coteaux gagnés par la friche et une gestion appropriée de ces espaces ; dans ce contexte, la haie de barberis rouges n'apparaît pas nécessaire.

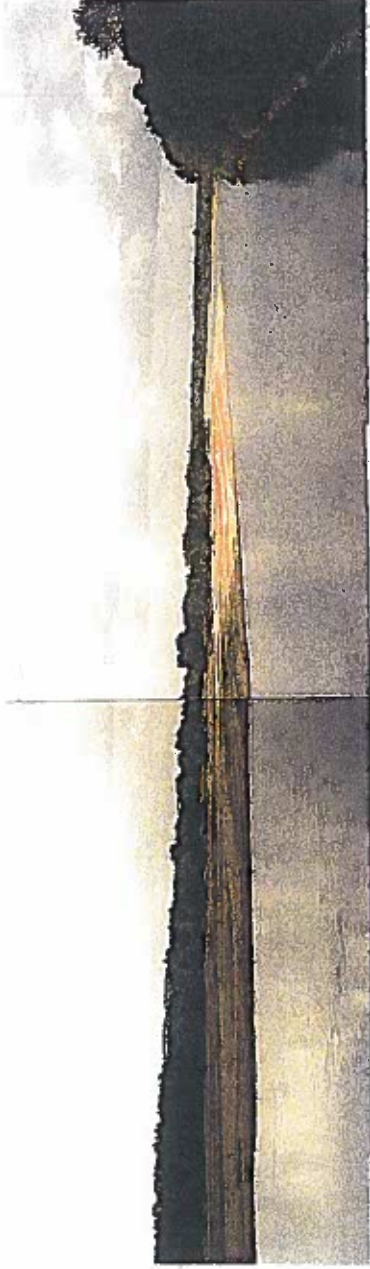
c) Les perspectives majeures (les plus fréquentées) vers les cours de la Loire et de l'Allier



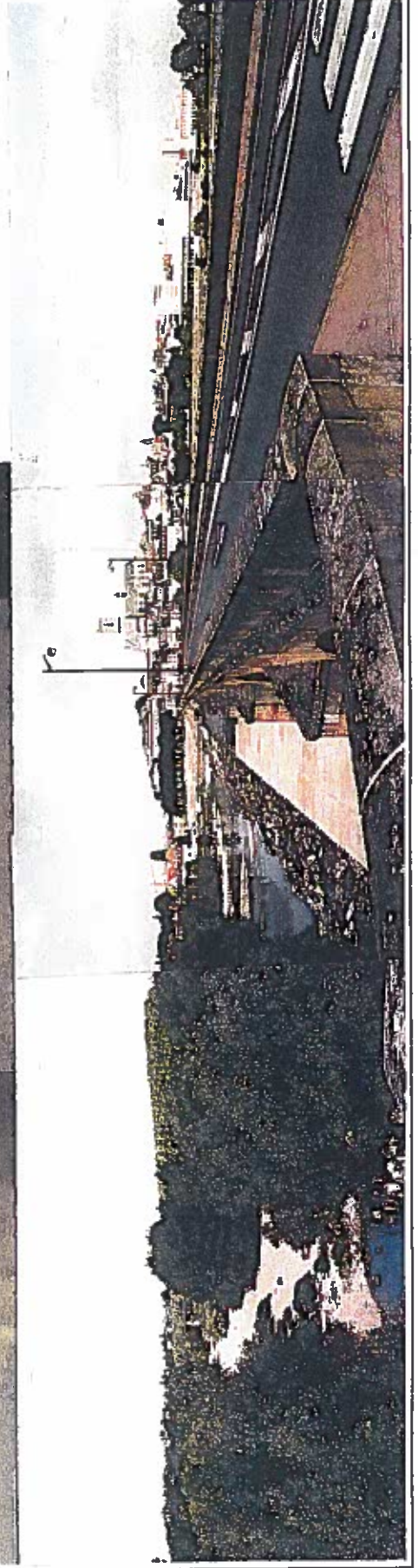
1. Vue vers l'Allier à partir du pont canal du Guétin, vers ses berges, la forêt alluviale, les îles reboisées, ...



2. Vue vers la confluence Loire - Allier à partir du hameau du Bec d'Allier, dont la mise en valeur pourrait être améliorée par une gestion adaptée des espaces naturels et de l'aire d'accueil notamment.



3. Vue vers la Loire, dont le cours est grossi des eaux de l'Allier, à partir du pont de Fourchambault/Cours-les-Barres.



4. Vue vers la Loire (ses îles réaménagées qui retrouvent leurs richesses biologiques) et le front en partie patrimonial de Nevers (surmonté de la Cathédrale St-Cyr), au niveau du pont très fréquenté de Nevers.



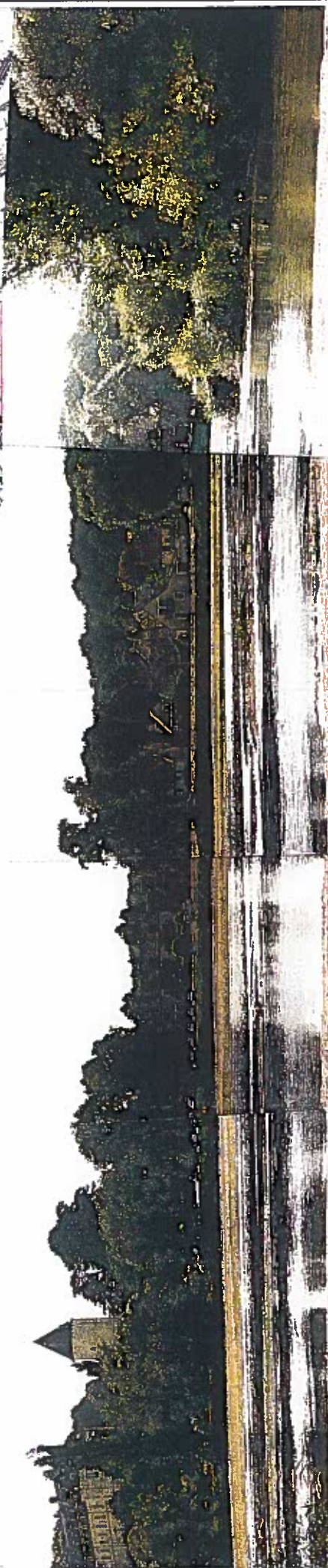
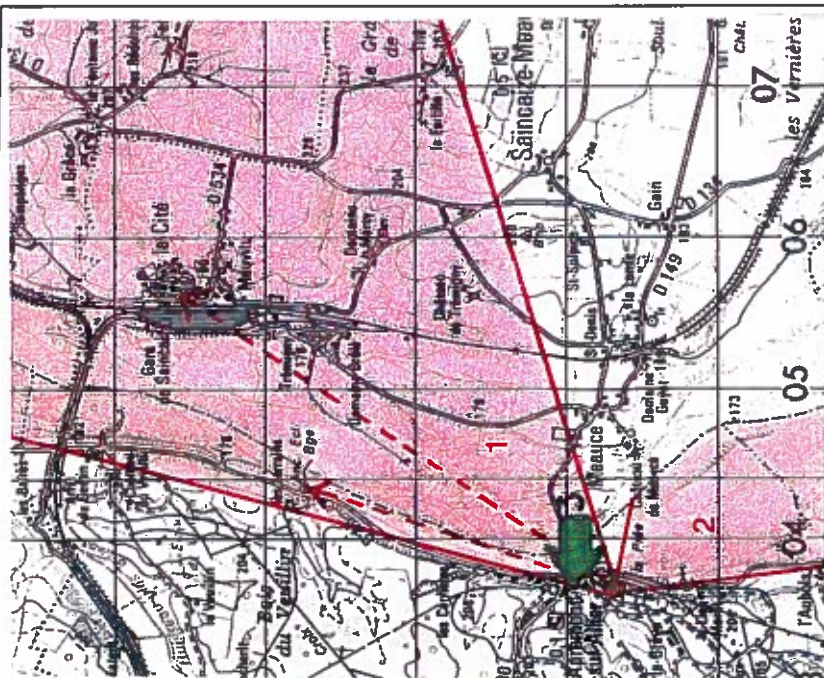
d) Exemples de perspectives croisées entre Meauce et Apremont



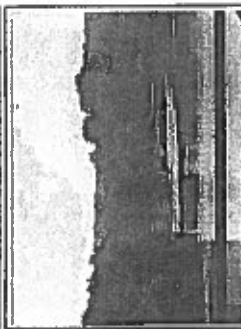
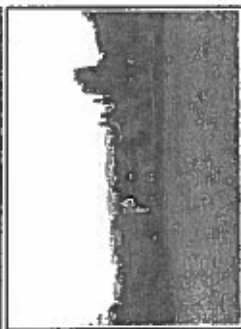
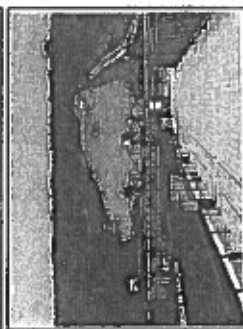
1. La vue à partir des tours du château d'Apremont, ouvertes à la visite, porte loin vers les prairies et terres cultivées de Meauce (la création d'une gravière à cet endroit aurait été préjudiciable pour l'attractivité touristique de la commune). On aperçoit également depuis ce point de vision la prise d'eau des Lorrains, la cité de Saincaize, ainsi qu'à l'arrière-plan, la côte du panorama du Bec d'Allier.



2. La vue à partir des tours du château d'Apremont porte également vers les prairies inondables de l'Allier où apparaissent boires et bras morts. De tels paysages de prairies inondables tendent à se raréfier, notamment dans la plaine de la Loire en aval. La présence de points hauts permettant l'observation n'est guère fréquente.



3. Vue vers Apremont-sur-Allier à partir des grèves de Meauce qui lui font face, où la baignade est devenue possible grâce à des dépôts récents de sable.



5. Le périmètre de plus grand intérêt patrimonial et paysager
qui pourrait contribuer au développement touristique du secteur
- a) Le périmètre nécessaire à la valorisation touristique du secteur du Bec d'Allier
 - b) Le périmètre de plus grand intérêt patrimonial et paysager

a) Le périmètre nécessaire à la valorisation touristique du secteur du Bec d'Allier

Les points d'appel touristiques de renommée nationale dans le secteur du Bec d'Allier :
surtout le patrimoine historique de Nevers et le pont-canal du Guélin, dans une moindre mesure le panorama du Bec d'Allier et Apremont

Sources : Guides Voir "France", Guides Bleus, Le Petit Futé



Le périmètre maximum, nécessaire pour la valorisation touristique du secteur du Bec d'Allier, se situe à l'intérieur d'un circuit qu'il est possible de parcourir en voiture. Celui-ci pourrait passer par les points de vue et les sites patrimoniaux suivants :

- le pont de Nevers face à un front urbain dont une importante partie à conservé son caractère patrimonial ; il s'agit d'un secteur très fréquenté, offrant des vue intéressantes vers le lit mineur de la Loire, à proximité duquel une aire de stationnement est possible. Il pourrait y être implanté un point d'information et de sensibilisation au sujet des richesses paysagères du site classé ;
- la D504 qui longe la rive droite de la Loire entre Nevers et Marzy et permet une intéressante découverte du système fluvial de la Loire ; cette route pourrait prendre un caractère touristique plus marqué ; elle est doublée d'un sentier d'interprétation grand public, réalisé sur la commune de Nevers et projeté sur la commune de Marzy ;
- le panorama du Bec d'Allier qui offre une vue remarquable vers la confluence Loire / Allier dont les cours non canalisés ont encore la possibilité de divaguer dans leur plaine alluviale ;
- le pont de Fourchambault / Cours-les-Barres qui permet d'apprécier l'ampleur du lit mineur de la Loire en aval de sa confluence avec l'Allier, où il apparaît grossit cette fois des apports de l'Allier ; à proximité immédiate du pont de Fourchambault / Cours-les-Barres, se situe l'écluse de Givry qui offre un paysage d'architecture industrielle original, puisque se combinent la navigation fluviale et la navigation par canal dans le but de répondre aux besoins anciens des forges de Fourchambault ; une petite aire d'accueil ainsi qu'une auberge se situent dans la proximité de l'écluse de Givry ;
- la route de la levée reliant Givry et l'ancien domaine agricole de Laubray est riche en perspectives vers la plaine inondable de la Loire, et cela à partir d'une infrastructure spécifique aux milieux inondables ; elle débouche sur la D45 après avoir traversé le canal latéral à la Loire, dont les perspectives sont rehaussées par la présence des bâtiments agricoles de Laubray, typiques du secteur (mais en partie dégradés) ;
- la Preste offre également d'intéressantes perspectives (bien que ponctuelles), vers le château, les bâtiments d'un ancien domaine agricole (de même style que Laubray) et le Canal Latéral ; c'est dans ses environs que débouche de plus un sentier aménagé par la commune de Cuffy ;
- les ruines du donjon de l'ancien château de motte de Cuffy, ainsi que la chapelle de Cuffy (dont le clocher est classé au titre des monuments historiques) et sa place pittoresque ;
- le hameau du Bec d'Allier, ancien port qui existait dès le XIV^{ème} siècle face à la confluence de la Loire et de l'Allier ;
- le pont-canal du Guélin, qui a été une attraction touristique dès sa construction ; une valorisation touristique (halte nautique ?) est envisagée dans l'ancien port de Cuffy, à proximité du pont-canal du Guélin ;
- la D45 entre Cuffy et Apremont qui longe le Canal Latéral à la Loire bordé de platanes, et cela jusqu'à la prise d'eau des Lorrains (patrimoine remarquable lié à la navigation sur les canaux) ;
- le village classé d'Apremont-sur-Allier, auquel conduit la D45 le long de l'Allier et de sa forêt alluviale exubérante ;
- la "plage" et le château de Meauce ; au début du siècle, un bac reliait Meauce à Apremont, mais actuellement il faudrait passer par le pont de Mornay-sur-Allier plus au sud pour boucler un tel circuit (cela conduirait à traverser des paysages agraires souvent de qualité, notamment en rive gauche de l'Allier, côté Cher ou les prairies et un patrimoine rural typique sont encore nettement majoritaires dans la plaine inondable) ;
- l'ancien port de Gimouille, où des projets de valorisation touristique sont envisagés ;
- la D976 qui longe le Canal Latéral à la Loire, et passe à proximité d'un patrimoine rural encore riche de petite ferme typique (les Barilliers, Sully), de domaines agricoles tels que le Colombier ou le hameau du Mou, le domaine du Marais (ancienne forteresse du XIV^{ème} inscrit au titre des monuments historiques).

Ce circuit traverse par endroit des zones urbaines, à Chailly (non loin d'un centre de location de canoë-kayac), Nevers ou Marzy, mais dans l'ensemble il concerne le milieu rural et ponctuellement villageois.

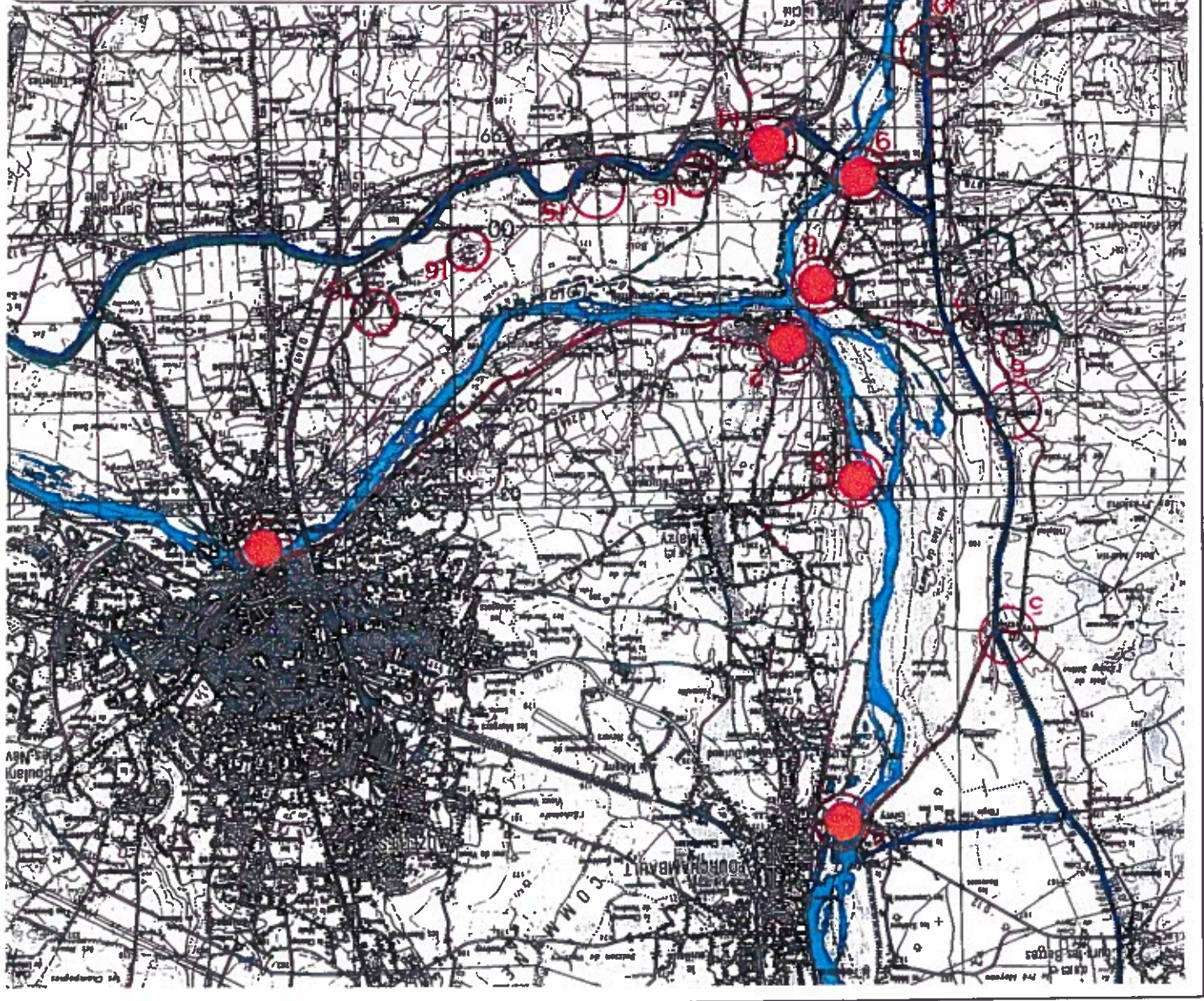
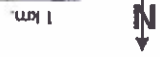
Le périmètre ainsi délimité comporte de grandes richesses paysagères tant naturelles qu'historiques, agraires ou liées à la navigation, qu'il serait souhaitable de préserver et de valoriser par une gestion adéquate. Il serait également souhaitable de réhabiliter certains sites ponctuels à proximité des axes de découverte, qui sont dégradés soit en raison de la dévitalisation du milieu rural, soit en raison de pressions de développement insuffisamment maîtrisées.

LES POINTS FORTS DU PAYSAGE AUX ENVIRONS DU BEC D'ALLIER, ET LES AXES DE DÉCOUVERTE

- - - Cercle de découverte du site par route
- - - Traversée de la route de découverte du site en milieux urbains banalisés
- - - Points forts du paysage pour la découverte des milieux naturels et ruraux ainsi que de l'histoire de la navigation locale
- - - Points forts du paysage dans lesquels la découverte par le public est organisée ou projetée ou qui sont situés sur un axe de passage important
- - - Sentiers existants
- - - Sentiers projetés

- 1 Perspective vers la Loire, ses îles, sa ripisylve à partir du pont de Nevers
- 2 Points de vue du Bec d'Allier vers la confluence de la Loire et de l'Allier, vers les bancs de sable et la ripisylve de l'Allier, vers le hameau du Bec d'Allier, vers la station ornithologique et sentier de découverte des milieux naturels des bords de la Loire
- 3 Perspective vers la Loire, ses bancs de sable et sa ripisylve à partir du pont de Fourchambault
- 4 Patrimoine lié à la navigation sur le Canal Latéral de la Loire (La Presle)
- 5 Patrimoine lié à la navigation sur le Canal Latéral de la Loire (La Presle)
- 6 Église classée de Cully
- 7 Hameau du Bec d'Allier marqué par l'histoire de la navigation, et point de vue vers la confluence
- 8 Pont canal et hameau du Guélin, patrimoine lié à la navigation
- 9 Château du Veullin, découverte du canal et accès aux berges de l'Allier, pont de la voie ferrée
- 10 Prise d'eau des Lorrains, patrimoine lié à la navigation
- 11 Village classé d'Apremont-sur-Allier et son château d'où l'on a un point de vue remarquable vers l'Allier, sa ripisylve, ses prairies inondables
- 12 Château classé de Meauce, accès aux berges de l'Allier, point de vue remarquable vers Apremont et son château et vers les bancs de sable, îles et ripisylve de l'Allier, présence d'une plage
- 13 Ancien pont de Gimouille, qui témoigne de l'histoire de la navigation locale
- 14 Château du Marais et point de vue vers la cathédrale de Nevers au-delà des prairies inondables de la Loire
- 15 Patrimoine rural de la plaine alluviale de la Loire
- 16

DIREN Bourgogne, DIREN Centre
DAT Consoé, Stortkensohn - 1995

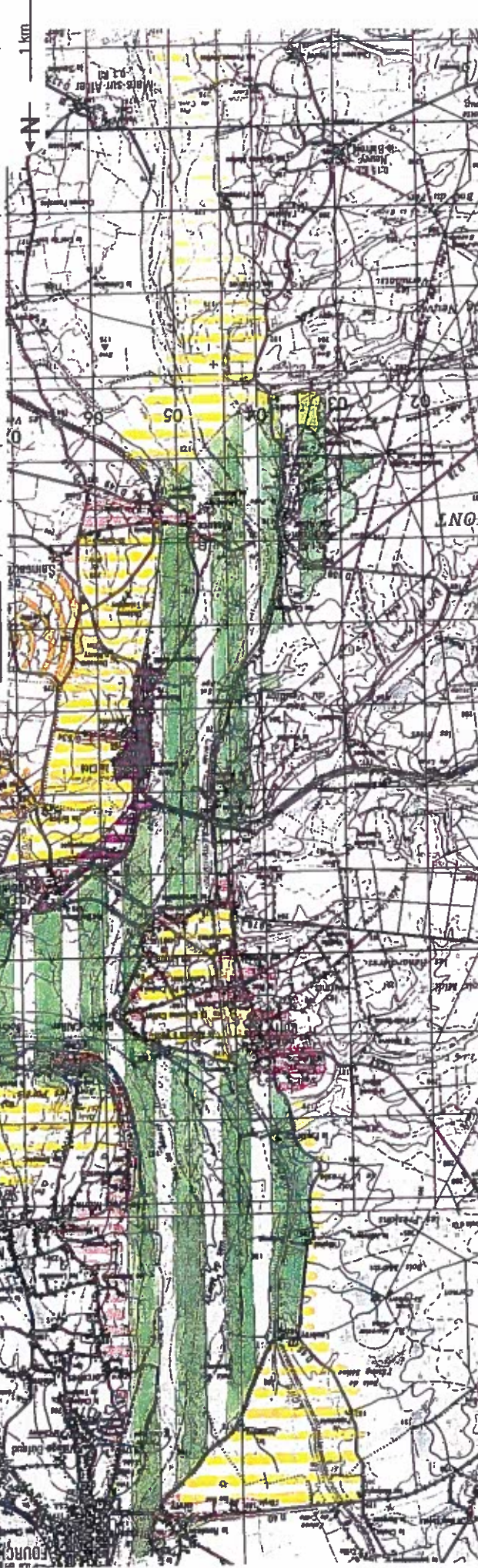


b) Le périmètre de plus grand intérêt patrimonial et paysager

- Le périmètre de plus grand intérêt paysager comporte des richesses visuelles et patrimoniales (naturelles, historiques, agraires et liées à la navigation) qui sont de première importance. Il porte sur :
- la plaine alluviale inondable et les systèmes fluviaux qui s'étendent de l'écluse de Givry à Cours-les-Barres au pont de Nevers, jusqu'aux limites de la commune d'Apremont-sur-Allier (château de Meauce au Sud) ; le digne de Givry/Laubray est inclus dans ce périmètre ;
 - le patrimoine bâti de la plaine alluviale, à savoir de petites fermes (les Barilliers, Sully), de domaines anciennement nobiliaires et de domaines agricoles (Laubray, le Prasle, le Mou, le Colombier, le Marais inscrit au titre des monuments historiques, le château de Meauce en partie classé au titre des monuments historiques), de châteaux plus récents (château du Veullin, château de Prasles) ;
 - les coteaux non bâtis de Marzy, Nevers et Apremont qui sont également de grand intérêt car riches en points de vue possibles, et formant l'arrière-plan des milieux naturels de la plaine alluviale ; par ailleurs les coteaux d'Apremont-sur-Allier comportent d'anciennes carrières à l'origine de constructions renommées et pourraient être mieux mis en valeur ;
 - les hameaux du Bec d'Allier, qui sont un des points forts du panorama du Bec d'Allier, la façade du Guélin perceptible à partir du pont-canal du Guélin, ainsi que le village d'Apremont-sur-Allier déjà classé au titre de la loi du 2 mai 1930 ;
 - le patrimoine lié à la navigation sur le canal latéral à la Loire (pont-canal, prise d'eau des Lorrains, canal, écluses et maisons éclusières, anciens ports, etc.).

- zones urbaines limitrophes au périmètre de plus grandes richesses paysagères, qui lui sont étroitement associées visuellement ou qui en constituent des zones d'approche
- zones agricoles limitrophes au périmètre de plus grandes richesses paysagères, qui lui sont étroitement associées visuellement ou qui en constituent des zones d'approche
- zones à réhabiliter (gare et cité de Saincaize, riches industrielles de Gimouille) limitrophes au périmètre de plus grandes richesses paysagères, qui lui sont étroitement associées visuellement ou qui en constituent des zones d'approche

Champs de vision lointain vers la plaine alluviale et son patrimoine (vers le château d'Apremont, vers le panorama du Bec d'Allier et vers la plaine alluviale de la Loire)



CONCLUSION :

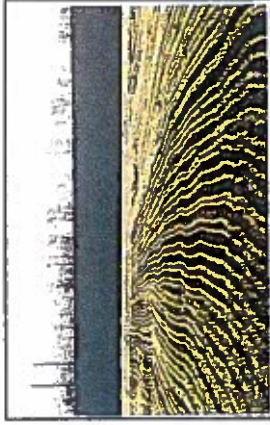
PREMIÈRE PROPOSITION

DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE GESTION

DANS LES SITES D'INTÉRÊT PAYSAGER MAJEUR



1. La vulnérabilité des richesses paysagères
et le besoin d'une gestion spécifique



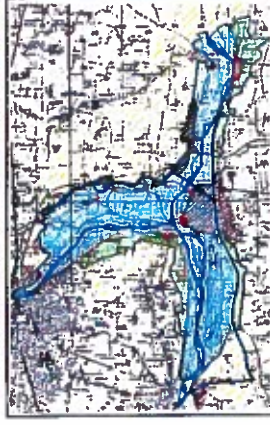
Page 55

2. L'insuffisance des protections existant actuellement
dans le secteur du Bec d'Allier
(POS, inscription et classement, zones inondables)



Page 56

3. Une première proposition
pour la préservation et la gestion
des paysages les plus remarquables
dans le secteur du Bec d'Allier



Page 58

4. Les thématiques de gestion
qui seront précisées dans un dossier annexe



Page 61

La vulnérabilité des richesses paysagères et le besoin d'une gestion spécifique

Les évolutions socio-économiques et technologiques récentes rendent vulnérables les richesses paysagères présentes dans le site proposé au classement, ainsi que dans les zones qui lui sont visuellement solidaires. Il s'agit notamment :

- de l'évolution des pratiques agricoles

Elle favorise actuellement la céréaliculture en grande parcelle d'où les haies et bosquet par exemple sont généralement exclus ; l'élevage apparaît moins rentable que par le passé ce qui rend difficile le maintien et l'entretien des prairies alluviales ; toutefois, les mesures agri-environnementales en cours dans la Nièvre, à l'étude dans le Cher, pourraient apporter localement quelques réponses à ces problèmes.

Les nouvelles pratiques agricoles nécessitent également des hangars plus spacieux que les anciennes granges et étables, entraînant des problèmes d'intégration paysagère des nouvelles constructions ; le surcoût lié à la construction de structures aux matériaux plus "nobles" n'est actuellement pas pris en compte dans le FGER par exemple, qui ne finance que les aménagements naturels ; aussi il serait souhaitable que d'autres solutions de soutien aux agriculteurs en faveur d'une qualité des bâtiments agricoles soient élaborées notamment pour le site proposé au classement.

Si l'exploitation agricole se maintient sur les terrains plats, elle tend en revanche à disparaître des coteaux les plus pentus, entraînant un développement des friches arborescentes, et en conséquence une fermeture des points de vue. Ce problème se pose avec acuité pour le panorama du Bec d'Allier, pour lequel une solution de gestion des friches devra être élaborée.

- des pressions urbaines, souvent peu structurées

Le développement résidentiel sur les coteaux de la Loire a été particulièrement important depuis les années 1960 ; il tend à se ralentir actuellement. En effet, il serait regrettable pour la valorisation touristique des paysages de Loire que l'ensemble des coteaux, ou même qu'une partie de sa plaine inondable, soient urbanisés, encadrant la Loire dans un paysage totalement minéralisé. De plus, ces développements urbains prennent souvent des formes peu structurées le long des axes de circulation ou aux abords des centres-bourgs, tendant à banaliser progressivement les paysages de la plaine alluviale et des coteaux environnants.

- l'abandon du patrimoine bâti rural, ou sa rénovation fantaisiste

La mise en valeur du bâti ancien (petites fermes dispersées, grands domaines nobiliaires ou agricoles, ...) ou tout simplement son entretien en vue d'éviter sa ruine, pose problème dans le secteur du Bec d'Allier comme ailleurs dans le département. Les possibilités d'une gestion plus respectueuse du style local devront être étudiées (le Conseil Général de la Nièvre a mis par exemple en place une politique visant à favoriser la rénovation de l'habitat ancien, mais actuellement le secteur du Bec d'Allier ne fait pas partie des zones expérimentales).

- le développement des réseaux électriques et l'implantation de transformateurs

De multiples lignes électriques parcourent le secteur du Bec d'Allier, rompant le charme des perspectives par ailleurs pittoresques. Les possibilités d'une meilleure insertion, voire d'une mise en souterrain dans les sites les plus stratégiques pour la découverte, serait souhaitable. De plus, le POS de Cuffy comporte une servitude de passage d'une ligne à haute tension dans la proximité du Pont-Canal du Guélin ; la nécessité actuelle d'une telle ligne et les possibilités de modifier son tracé, s'il y a lieu, devront être étudiés afin de préserver les paysages remarquables de ce secteur.

- l'évolution des infrastructures routières

Les paysages routiers, vitrines des milieux naturels qu'ils longent, jouent un rôle important dans l'attractivité du site et devront être traités avec attention. Or, en l'espace d'une trentaine d'années, la quasi totalité des alignements

d'arbres le long des routes a disparu que ce soit dans la Nièvre ou dans le Cher, appauvrissant ainsi la qualité des perspectives routières. Si dans certains cas, ces coupes d'arbres se justifient pour des questions de sécurité routière ou par nécessité d'élargissement de la chaussée, on peut s'interroger sur l'opportunité de les réimplanter le long de certaines voies secondaires à caractère plus touristique (tout en tenant compte des nouvelles données en matière de sécurité routière). De même, certains aménagements routiers typiques tendent à disparaître, telle que les "glissières" que l'on trouve encore sur la route de Cuffy à Apremont. Or, de tels aménagements contribuent à la spécificité du site du Bec d'Allier, et pourraient au contraire être réutilisés dans des aménagements futurs.

Les paysages de la plaine alluviale sont également rendus vulnérables par le projet (à long terme) de la création d'une voie de contournement de Nevers par l'ouest, qui donnerait lieu à la création d'un pont supplémentaire sur la Loire et d'une rocade passant par la plaine inondable de Challuy.

Une telle voie sera-t-elle toujours indispensable lorsque la rocade Est sera créée ? L'enjeu des paysages naturels au sud de Nevers, le rôle qu'ils peuvent jouer pour le développement touristique du secteur et pour l'image de marque de la ville, justifierait que la circulation des zones ouest de l'agglomération soit déviée vers le nord, en direction de la voie de contournement de Nevers actuellement en construction.

- l'évolution de la navigation sur les cours d'eau et les canaux

La navigation sur la Loire est abandonnée depuis le siècle dernier. Ainsi, se pose la question de l'entretien de son cours (nettoyage des ordures, enlèvement des embacles, ...) en partie seulement assuré par les services de la navigation. En effet, la navigation de plaisance tend à se développer : une location de canoë-kayak est présente à Challuy ; un projet de circuit en gabarre est envisagé par une association de Nevers, ainsi que la réimplantation des anciens bacs au niveau de la pointe du Bec d'Allier ou entre Apremont et Meauce par exemple.

Récemment, la navigation de plaisance sur les canaux à connu un développement spectaculaire, puisqu'elle est passée de 158 passages durant l'année 1967 à plus de 2100 par an depuis 1990. Aussi, les halles nautiques se multiplient, ainsi que les animations liées à cette forme de tourisme.

Il est donc souhaitable d'engager une réflexion quant à l'aménagement des parcours et des lieux d'accueil (haltes nautiques le long des canaux, aires de stationnement pour les curieux, ...) afin qu'ils s'insèrent dans le patrimoine très typé lié à la navigation ancienne, afin également que les aménagements qui seront effectués dans les prochaines décennies possèdent une cohérence, une unité de style qui, plutôt que de déstructurer les paysages existants, leur ajouteront une valeur supplémentaire (en effet, ces nouveaux aménagements pourraient devenir le patrimoine du futur).

Ces différentes problématiques du paysage seront précisées dans un document annexe et feront l'objet de recommandations de gestion, auxquelles seront étroitement associés les différents porteurs concernés.

Les limites des protections existant actuellement

dans le secteur du Bec d'Allier

(Classement et inscription, POS, Zones inondables)

a) Les protections durables de classement et d'inscription

Actuellement, le panorama du Bec d'Allier et ses abords immédiats en rive nivernaise sont inscrits à l'inventaire des sites au titre de la loi du 2 mai 1930. Il s'agit d'un paysage d'une mesure de surveillance qui d'une protection effective. De plus, cette mesure s'interrompt à la limite départementale (et régionale) alors que le remarquable hameau du Bec d'Allier, dans le Cher (région Centre) est un point fort situé dans le proche champ de vision du panorama du Bec d'Allier. Ainsi, il serait souhaitable d'améliorer la protection et la cohérence de traitement de ce site de grand intérêt paysager, en classant (au titre des paysages loi du 2 mai 1930) les secteurs encore naturels. Les zones déjà bâties, au caractère disparate sur la rive nivernaise, pourraient être maintenues en inscription, tandis que le front urbain du hameau du Bec d'Allier, de plus grand intérêt patrimonial, mériterait le classement ou pourrait faire l'objet d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, pour laquelle des recommandations précises de rénovation, de constructibilité, d'aménagement des espaces publics pourraient être élaborées en collaboration étroite avec la municipalité, et qui s'imposent après approbation par le Conseil Municipal).

A noter également, le classement d'ores et déjà existant de l'intégralité du village d'Apremont et de certains de ses prés et jardins dans ses abords immédiats. Cette mesure pourrait être étendue à l'ensemble des espaces agricoles proches sur les Berges de l'Allier et le coteau.

Deux classements au titre des monuments historiques concernent l'église de Cuffy et le château de Meauce, entraînant une protection accrue d'un rayon de 500 mètres. Tandis que le château du Marais, le château d'Apremont et ses écuries sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des MH.

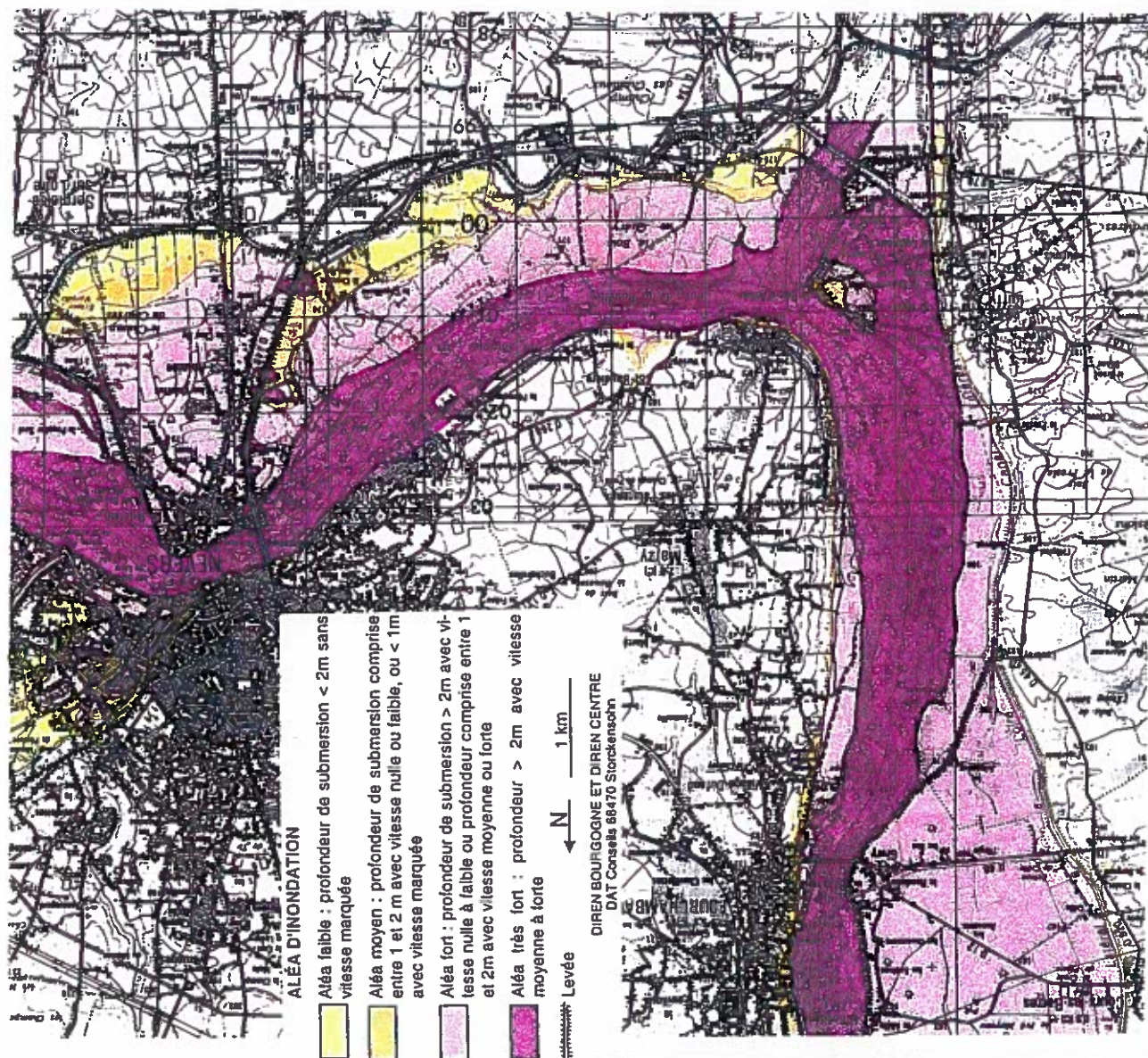
b) Les protections à plus court terme dans le cadre des POS

Une partie du coteau de Marzy, et notamment le point de vue du Bec d'Allier, est classé en zone naturelle d'intérêt pour les paysages (POS approuvé en 1990), tandis que l'intégralité du coteau situé sur la commune de Nevers est constructible (POS approuvé en 1986). Les zones les plus facilement inondables de Chailly et de Marzy (telles qu'elles avaient été perçues avant l'analyse des aléas d'inondation) sont classées en zones naturelles. Gimouille, dont le POS est en cours, prévoit d'en faire autant. Les zones inondables, identifiées comme telles au moment de l'approbation du POS en 1992, sont classées en zones agricoles sur la commune de Cours-les-Barres dans le Cher, sauf en ce qui concerne les parcelles les plus proches de la digue où peut se développer un habitat résidentiel peu dense ; toutefois, le secteur pressenti pour le classement apparaît totalement inconstructible. Les zones inondables de Cuffy avaient été classées en zones constructibles, ou pouvant accueillir des équipements de loisirs dans le POS approuvé en 1987.

c) La constructibilité selon les aléas d'inondation, devra être précisée dans le règlement en cours d'élaboration ; les POS seront alors revus pour tenir compte des nouvelles données en matière d'urbanisation possible.

Ainsi, les zones proposées pour le classement porteront essentiellement sur des secteurs notés en zone naturelle, forestière ou agricole au POS, ainsi que sur des secteurs inondables. Elle peuvent comporter localement un petit patrimoine bâti nécessaire à la compréhension de l'usage ancien du site. Elles comportent également les ouvrages liés à la navigation sur les canaux. Il serait souhaitable qu'une protection des façades les plus intéressantes des hameaux du Bec d'Allier et du Guélin soient également mise en place (classement au titre des paysages ou ZPPAUP, ou tout au moins inscription au titre des paysages).

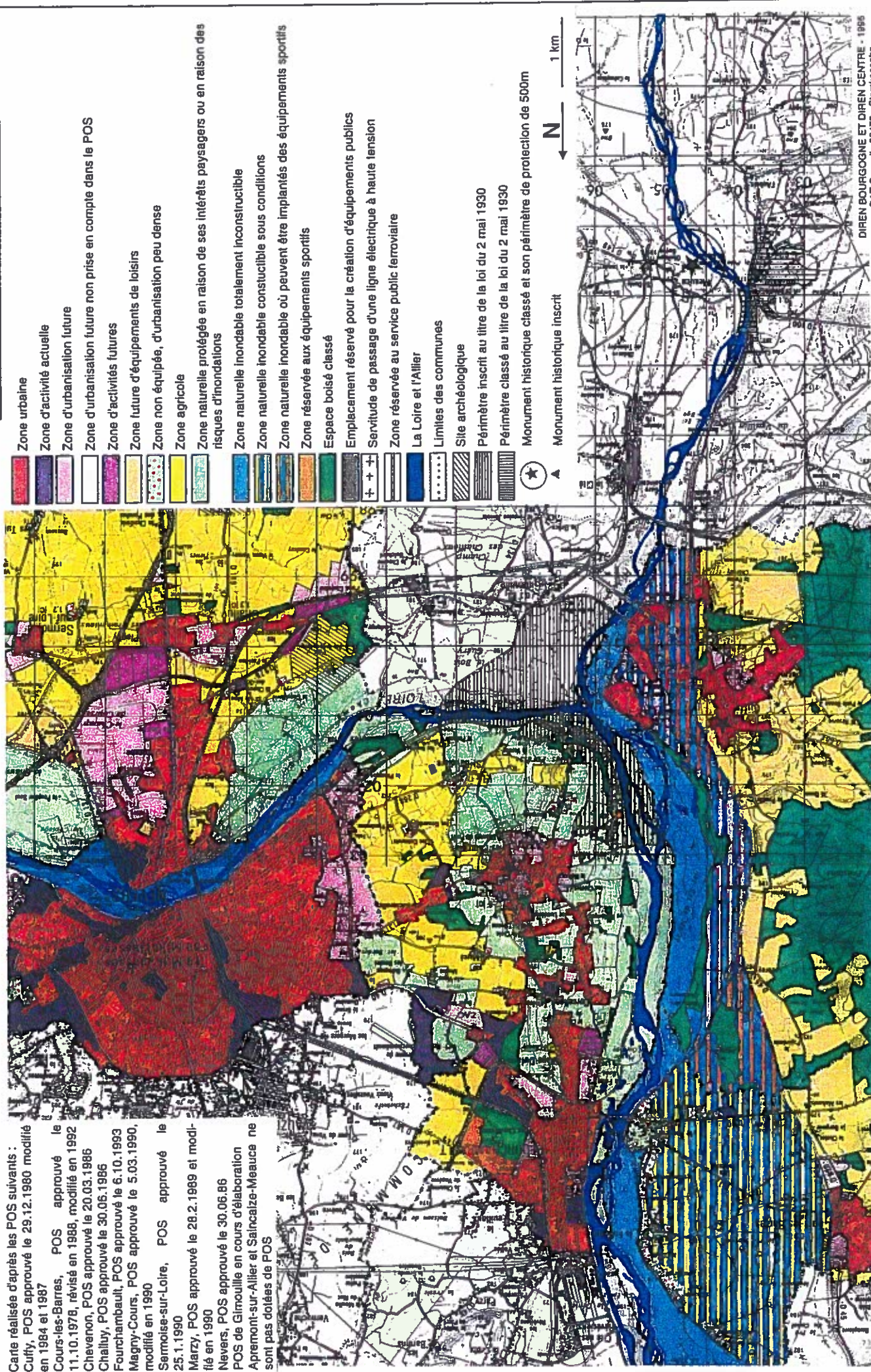
Le classement viendrait confirmer la valeur paysagère du site, et pourrait jouer un rôle favorable dans son attractivité touristique ; il garantirait la conservation des richesses majeures et la possibilité de leur valorisation (notamment en matière d'implantation urbaine et de rénovation, en matière de création de gravières, ... et plus généralement pour tout ce qui nécessite un permis de construire). Si le classement permet d'améliorer la maîtrise et classement ne résoudra toutefois pas tous les problèmes paysagers. Aussi, des propositions de gestion plus globales accompagneront la délimitation du périmètre de protection souhaitable.



Les limites des protections dans le cadre des POS

Carte réalisée d'après les POS suivants :

- Cuffy, POS approuvé le 29.12.1980 modifié en 1984 et 1987
- Cours-les-Barres, POS approuvé le 11.10.1978, révisé en 1988, modifié en 1992
- Chevernon, POS approuvé le 20.03.1986
- Challuy, POS approuvé le 30.05.1986
- Fourchambault, POS approuvé le 6.10.1993
- Magny-Cours, POS approuvé le 5.03.1990, modifié en 1990
- Sermoise-sur-Loire, POS approuvé le 25.1.1990
- Marzy, POS approuvé le 28.2.1989 et modifié en 1990
- Nevers, POS approuvé le 30.05.86
- POS de Gimouille en cours d'élaboration
- Apremont-sur-Allier et Saincalze-Meauce ne sont pas dotées de POS



LES ENJEUX

Les paysages dans le secteur du Bec d'Allier comportent de forts enjeux patrimoniaux et touristiques, pour la qualité de vie des habitants, ainsi que pour l'image de marque de l'agglomération de Nevers et plus largement des départements du Cher et de la Nièvre

La Loire et sa plaine alluviale représentent un grand patrimoine naturel à l'échelle européenne en raison d'une dynamique fluviale encore relativement "libre" donnant lieu à des milieux humides particulièrement remarquables ; cet intérêt a par exemple été souligné par la mise en œuvre du programme LIFE Loire Nature, dont un des sites d'intervention est situé au Bec d'Allier. De plus, les "Pays de Loire" possèdent une forte image touristique, même si actuellement encore, celle-ci concerne davantage l'Anjou, la Touraine et l'Orléanais que les pays situés plus en amont.

Ainsi, du fait de sa richesse propre, mais également du fait de son appartenance à la vallée de la Loire, les paysages du Bec d'Allier sont un patrimoine naturel et historique de première importance pour les départements de la Nièvre et du Cher, ainsi que pour les régions Centre et Bourgogne. Situés aux portes de Nevers, ils représentent en particulier un atout pour l'image de marque de l'agglomération et des villages environnants, et peuvent contribuer à la qualité de vie de leurs habitants et à leur attractivité.

QUATRE PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

Quatre grands principes pour préserver à long terme et valoriser les richesses paysagères du secteur du Bec d'Allier sont présentés dans ce chapitre. Leur opportunité ainsi que les modalités pratiques de leur mise en œuvre feront encore l'objet de rencontres spécifiques avec les différents acteurs concernés et avec la commission de pilotage de cette étude. A l'issue de ces rencontres, un fascicule complémentaire rendra compte avec davantage de précision de la gestion souhaitable dans le secteur du Bec d'Allier.

1. Préserver et mettre en valeur les paysages majeurs des plaines alluviales

Vue l'organisation actuelle des espaces dans l'agglomération de Nevers, il apparaît envisageable de mettre tout particulièrement en valeur le patrimoine naturel et historique encore très dense dans les secteurs sud et ouest de l'agglomération, et d'y promouvoir des activités de découverte et de loisirs à l'attention des populations locales et des touristes.

Il s'agit des plaines alluviales inondables de la Loire et de l'Allier situées entre le pont de Fouchambault/Cours-les-Barres au nord, le pont de Nevers à l'est et les limites d'Apremont-sur-Allier/Saincaize-Meaux au sud. Leur intérêt est prépondérant tant sur les plans scientifiques et historiques que pittoresques et artistiques. Les cours d'eau avec leur cortège d'îles, grèves, ripisylves, les prairies inondables parcourues de bras morts, boires, ruisseaux avec leurs petits ponts et leurs rideaux d'arbres, ... sont des lieux attractifs pour les visiteurs ; de nombreux projets de création de sentiers de découverte sont élaborés actuellement. Aussi, la préservation de ces paysages, leur entretien, voire la restitution de leurs qualités lorsque l'opportunité s'en présente, devra être recherchée. La mise en œuvre d'une opération locale "Val de Loire - Val d'Allier" (en cours dans le Nièvre et à l'étude dans le Cher) manifeste la volonté locale de concilier exploitation agricole et préservation de l'environ-

3.

Une première proposition pour la préservation et la gestion des paysages majeurs dans le secteur du Bec d'Allier (périmètre délimité en page 53)

3. Favoriser une démarche de qualité dans les zones urbaines et agricoles périphériques

Tandis que des mesures de protection et un soutien fort devront être recherchés pour la préservation des paysages majeurs de la plaine alluviale et des espaces qui lui sont étroitement associés, il serait souhaitable de favoriser une gestion de qualité dans les espaces périphériques, qu'ils soient bâtis ou agricoles.

Ainsi, la recherche de la qualité et de la cohérence des zones urbaines, la mise en valeur et l'amélioration des perspectives, etc., pourraient être favorisées dans le cadre des POS ou dans le cadre d'actions (par exemple, la réhabilitation de friches industrielles et d'habitat dégradé, l'insertion paysagère de bâtiments industriels ou d'infrastructures pourraient être soutenues dans le cadre de l'objectif 2 des aides européennes, ...).

Ailleurs, des espaces agricoles offrant des vues plus lointaines vers les paysages majeurs de la plaine alluviale ou en constituent des zones d'approche ; il serait souhaitable d'y maintenir une gestion des espaces agricoles intégrant quelques principes paysagers (maintien des haies qui existent encore, mise en valeur du bâti typé des domaines agricoles, intégration paysagère des hangars agricoles).

4. Promouvoir la découverte du site dans le respect de ses richesses paysagères spécifiques

Situé aux portes de Nevers, le secteur du Bec d'Allier représente un espace de découverte et de loisirs intéressant pour les populations urbaines. De plus, sa mise en valeur pourrait favoriser l'attractivité touristique des villages environnants et occasionner des retombées économiques positives pour les petites activités de commerce et d'accueil locales. Ainsi, un projet global de valorisation touristique des paysages les plus remarquables du Bec d'Allier pourrait être élaboré, qui intègre les actions actuellement en cours et qui les complète.

Il s'agirait notamment de définir les modalités de mise en valeur et d'entretien des sites d'intérêt touristique majeur (panorama et hameau du Bec d'Allier, Pont-Canal du Guélin, village et château d'Apremont-sur-Allier), le tracé de circuits de découverte (pour le grand public ou pour un public plus restreint de connaisseurs ; circuits de découverte pédestre, équestre, à vélo ; route touristique marquée dans le paysage par un design spécifique ; point d'information ou de restauration, activités diverses, ...). Un soin particulier devrait être apporté aux équipements afin qu'ils s'intègrent aux milieux naturels et bâtis de la plaine alluviale. Enfin, une promotion globale du secteur pourrait être envisagée, de manière conjointe entre les secteurs nivernais et berrichon, afin de "raccrocher" davantage le site du Bec d'Allier aux "Pays de la Loire" qui possèdent d'ores et déjà une image touristique forte et attractive.

Les grands principes de préservation et de gestion des paysages majeurs du Bec d'Allier

1. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MAJEURS DES PLAINES ALLUVIALES

Plaines alluviales plus ou moins inondables, parcourues par la Loire et l'Allier, marquées par une écologie remarquable et par des paysages agraires encore riches (ou pouvant potentiellement le redevenir) : il conviendrait de les préserver et d'y promouvoir une gestion agricole et touristique respectueuse de l'environnement : zone de silence à proximité de certains biotopes fragiles ; maintien des haies, ripisylves ou arbres isolés ; retour à la prairie lorsque l'opportunité s'en présente, etc. ; les extensions urbaines n'y sont pas souhaitables, ou alors dans des conditions strictes d'intégration au patrimoine bâti ancien.

Coteaux non bâtis et espaces agricoles étroitement solidaires des paysages majeurs de la plaine alluviale dans lesquelles les extensions urbaines ne sont pas souhaitables afin d'éviter que la plaine alluviale n'apparaisse segmentée ou enclavée dans des zones urbaines de caractère banal ; la gestion forestière ou agricole de ces espaces pourrait prévoir la mise en valeur de perspectives vers les milieux inondables, notamment sur les coteaux proches des cours d'eau, ainsi que la création de sentiers de découverte.

2. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE BÂTI PATRIMONIAL EN BORDURE DE LA PLAINE ALLUVIALE, QUI RÉVÈLE L'HISTOIRE DU SITE

Patrimoines bâtis typés situés en bordure des plaines alluviales inondables, qui "racontent" l'histoire des communautés locales (petites fermes isolées, domaines agricoles, anciennes forteresses et maisons de maître du XIX^{ème}) : il conviendrait de les préserver et de les réhabiliter dans leurs styles caractéristiques.

Hameaux présentant des fronts urbains pittoresques face à la plaine alluviale et qui constituent les points forts de perspectives remarquables (front urbain du hameau du Bec d'Allier depuis le panorama du Bec d'Allier, du Guélin depuis le Pont-Canal du Guélin, d'Apremont-sur-Allier depuis la "plage" de Meauce). Il conviendrait d'en préserver le style caractéristique. Apremont-sur-Allier est d'ores et déjà classé, mais une protection pourrait également être envisagée en ce qui concerne les fronts urbains des hameaux du Bec d'Allier et du Guélin.

Patrimoine villageois situé en zone inondable entre le canal latéral à la Loire et les cours de la Loire et de l'Allier, où se mêlent le patrimoine bâti ancien et l'habitat résidentiel récent, au milieu de paysages agricoles encore riches en prairies ponctuées de haies, dont il conviendrait de maintenir l'identité ; une démarche globale de mise en valeur pourrait être mise en œuvre à l'initiative de la commune, par exemple dans le cadre d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). A défaut, une inscription de ce secteur pourrait être envisagée, afin d'en souligner l'intérêt.

Canal latéral à la Loire qui possède un grand intérêt patrimonial dans les environs du Bec d'Allier (Pont-Canal du Guélin, prise d'eau des Lorrains, digue de rabat de Givry, maisons éclésiastiques, ...) et qu'il serait souhaitable de préserver.

Périmètre maximum proposé au classement selon la loi du 2 mai 1930, en partie déjà classé sur Apremont-sur-Allier, et qui pourrait comporter quelques enclaves d'urbanisme récent uniquement inscrites

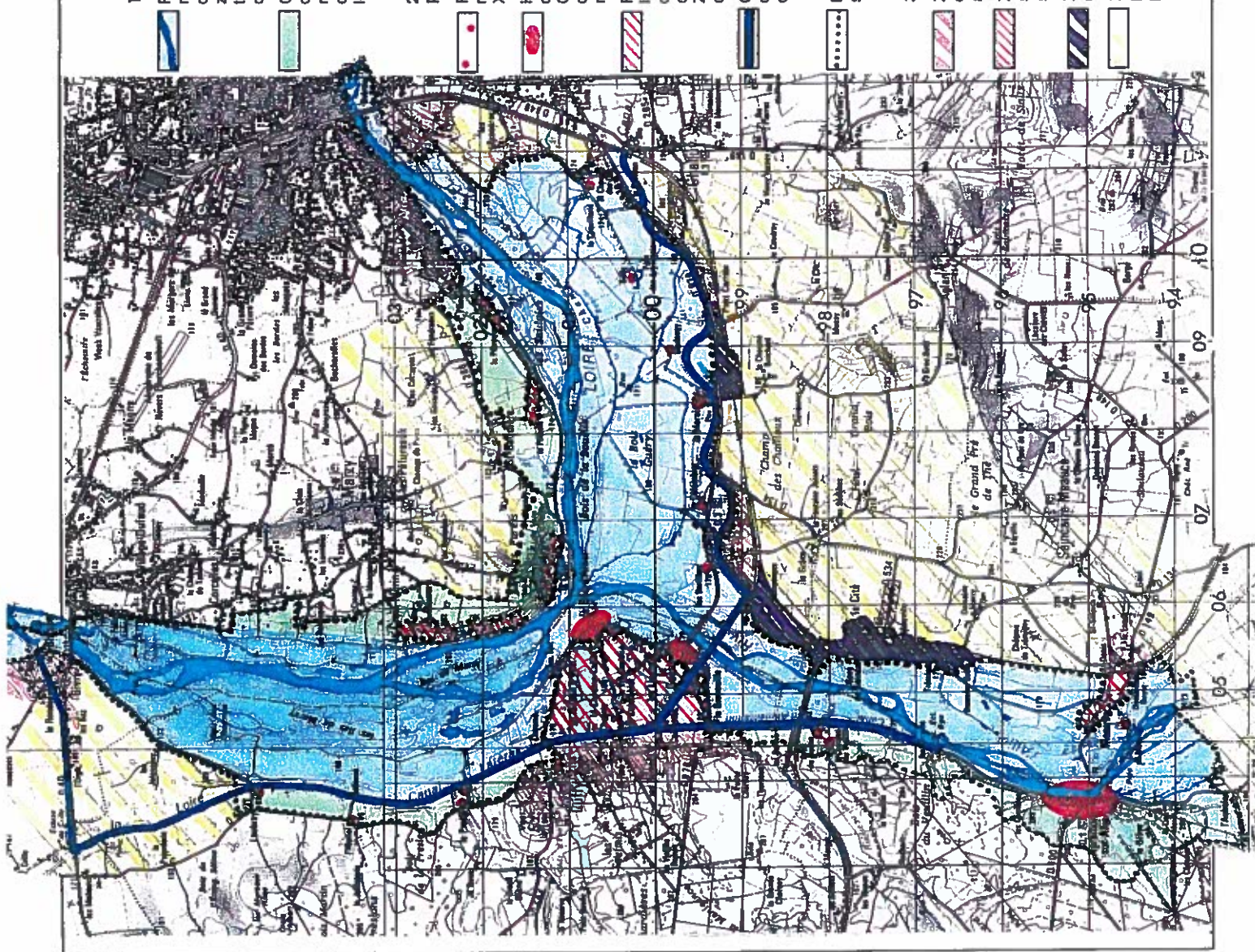
3. FAVORISER UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ DANS LES ZONES URBAINES ET AGRICOLES PÉRIPHÉRIQUES

Zones urbaines situées en limite du site proposé au classement : elles en sont visuellement solidaires ou en constituent des zones d'approche ; il serait souhaitable de les gérer dans un souci de cohérence et de qualité au moyen des POS, ou de plans intercommunaux de paysages par exemple.

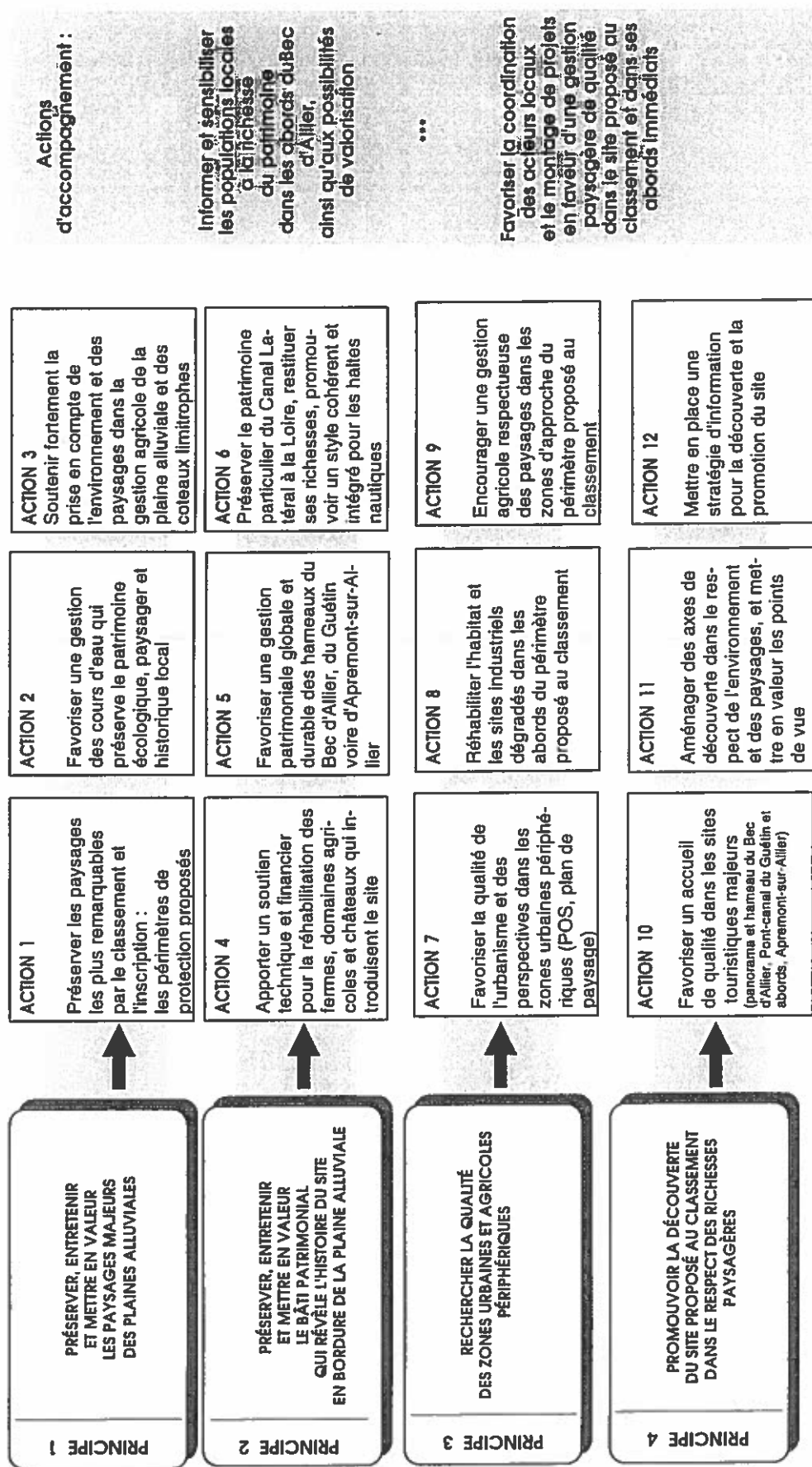
Zones urbaines qui, sans posséder une valeur patrimoniale propre comportent néanmoins un fort enjeu paysager du fait de leur situation dans le champ de vision de perspectives remarquables ; elles pourraient être inscrites (les zones de ce type situées sur Marzy sont d'ores et déjà inscrites).

Zone d'habitat ou site industriel dégradés, situés en limite du périmètre proposé au classement, qu'il conviendrait de réhabiliter.

Zones agricoles visuellement solidaires du site proposé au classement ou qui en constituent des zones d'approche, dans lesquelles il serait souhaitable de promouvoir une gestion agricole dans le respect des richesses paysagères agraires



1 km



LE BEC D'ALLIER À LA FIN DU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Les paysages dans les abords du Bec d'Allier étaient très ouverts par l'activité agricole et viticole sur les coteaux. Les points de vue étaient nombreux. De multiples alignements d'arbres soulignaient le tracé des routes. L'urbanisme et l'architecture du hameau étaient cohérents.

Les paysages apparaissaient structurés et riches en perspectives de qualité.

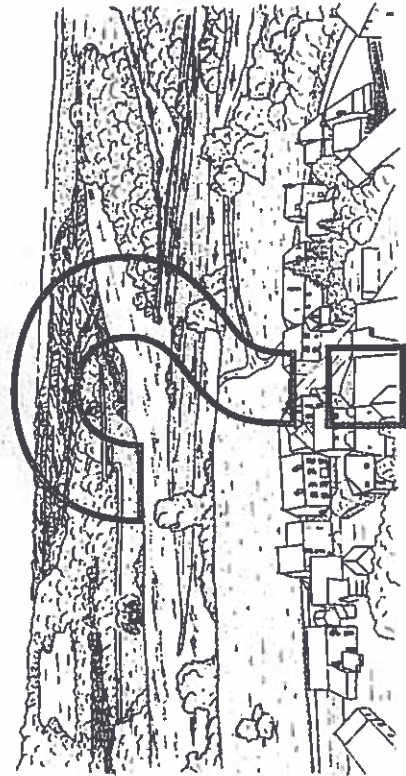
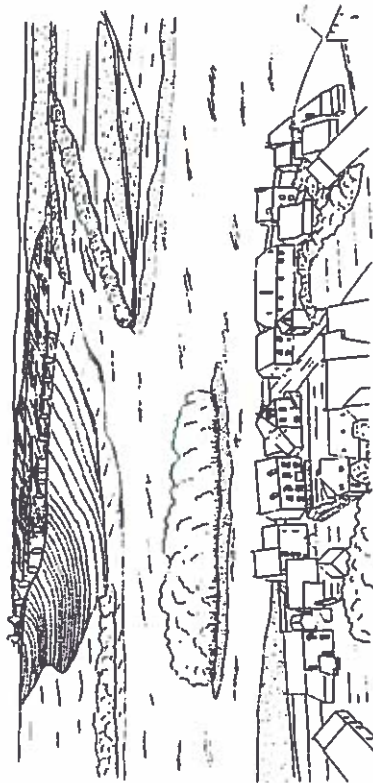
LE BEC D'ALLIER EN 1996

Les paysages des bords de Loire et d'Allier tendent depuis un siècle à se fermer du fait de la déprise agricole sur les terres les plus humides ou trop pentues. Un urbanisme souvent diffus s'étend sur les coteaux, voire dans certains secteurs de la plaine alluviale. Ainsi, de nombreux points de vue remarquables ont aujourd'hui disparu. Par ailleurs, les alignements d'arbres ont massivement été coupés.

Ainsi, la structure des paysages apparaît plus confuse, ses richesses patrimoniales et visuelles sont devenues vulnérables.

QUEL PROJET PAYSAGER POUR LE BEC D'ALLIER

Quelle gestion mettre en place à l'avenir pour préserver et réhabiliter les richesses du Bec d'Allier, pour favoriser sa découverte ? Il paraît en effet souhaitable de préserver la richesse architecturale du hameau, de réouvrir les points de vue à partir du coteau et à partir des berges, d'entretenir les landes inondables et la forêt alluviale, d'entretenir les cours de la Loire et de l'Allier (par l'enlèvement des embâcles, des dépôts d'ordures, ...), etc.



4.

Les thématiques de gestion qui seront précisées dans un dossier annexe

La préservation mais également la valorisation des richesses paysagères présentes dans le site proposé au classement, ne pourront être réalisées qu'avec l'adhésion des élus et des autres acteurs intervenant dans la gestion du site. Il est en effet souhaitable que l'ensemble de ces acteurs partagent un certain nombre de références communes, afin que leurs interventions restent cohérentes et respectueuses des valeurs de base de ces milieux. Aussi, les modes de gestion les plus adaptés seront examinés avec les partenaires concernés, en vue de :

1. Maîtriser l'urbanisation dans le site proposé au classement et mettre en valeur son architecture rurale typique

Il s'agira notamment de tenter de poser quelques grands principes d'aménagement des secteurs sud et ouest de l'agglomération de Nevers, afin d'y préserver la richesse des paysages naturels.

Il s'agira également de s'interroger sur les moyens à mobiliser afin d'apporter un soutien technique et financier aux acteurs locaux (propriétaires privés, collectivités locales) qui désirent réhabiliter le patrimoine bâti dans le respect de ses caractéristiques locales.

Une réflexion spécifique portera par ailleurs sur les besoins et les possibilités de réhabilitation des canaux et du patrimoine afférent.

Enfin, des solutions pourront être recherchées afin de résorber quelques friches industrielles et sites dégradés en limite du périmètre proposé au classement, notamment dans le cadre de l'objectif 2 de l'Union Européenne.

2. Favoriser une gestion des milieux naturels et agricoles qui préserve et valorise les richesses patrimoniales et visuelles du secteur du Bec d'Allier

Il s'agira d'étudier les possibilités de valorisation du patrimoine paysager par les organismes de gestion des milieux naturels (par exemple : possibilité du maintien de la digue de rabat de Givry dans le cours de la Loire, possibilité d'ouverture des perspectives vers la confluence Loire/Allier face au hameau du Bec d'Allier, nettoyage des embâcles et dépôts d'ordures dans et à proximité des cours d'eau).

Par ailleurs, le point pourra être fait sur les possibilités de soutien effectif qu'apporteront les primes agri-environnementales (opération locale Val de Loire, Val d'Allier) pour une gestion agricole qui prenne en compte les paysages et l'environnement dans le secteur du Bec d'Allier. L'impact d'autres actions de valorisation de l'environnement actuellement en cours pourra être évalué. Si nécessaire, des solutions complémentaires pourront être recherchées pour les secteurs qui ne peuvent bénéficier actuellement d'un soutien (implication des communes, sollicitation du FGER par exemple).

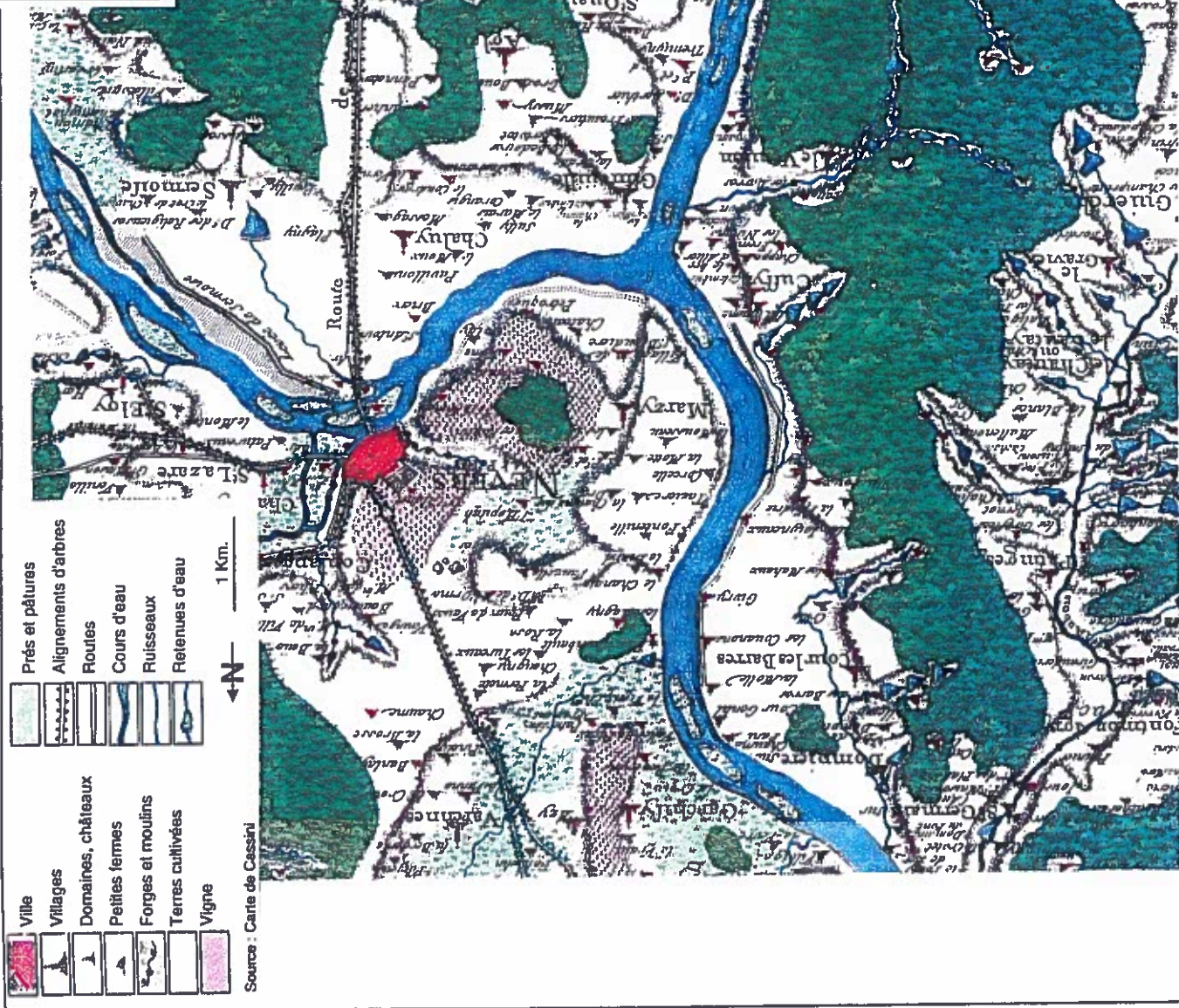
3. Promouvoir la découverte du site dans le respect de ses richesses paysagères spécifiques

Il serait souhaitable d'élaborer un projet de valorisation globale du site (Quels points de vue entretenir ? Quels types de sentiers implanter, pour le grand public ou pour un public plus restreint ? Où localiser les aires de stationnement, les points d'accueil et d'information ? Faut-il promouvoir un design spécifique pour les équipements d'accueil tels que route touristique, halte nautique, ... ?). Une stratégie d'information et de promotion du site pourra notamment être mise en place, en relation avec les OTSI et les CDT.

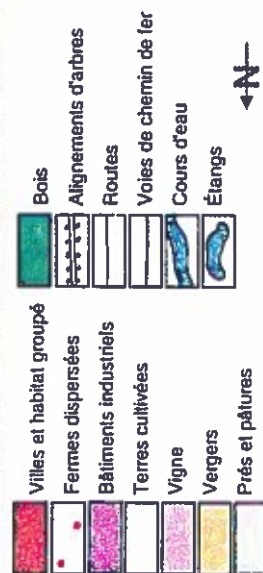
4. Il s'agira en outre de promouvoir une sensibilisation des populations locales et une organisation adéquate des acteurs locaux, afin de favoriser une gestion cohérente du site.

ANNEXES

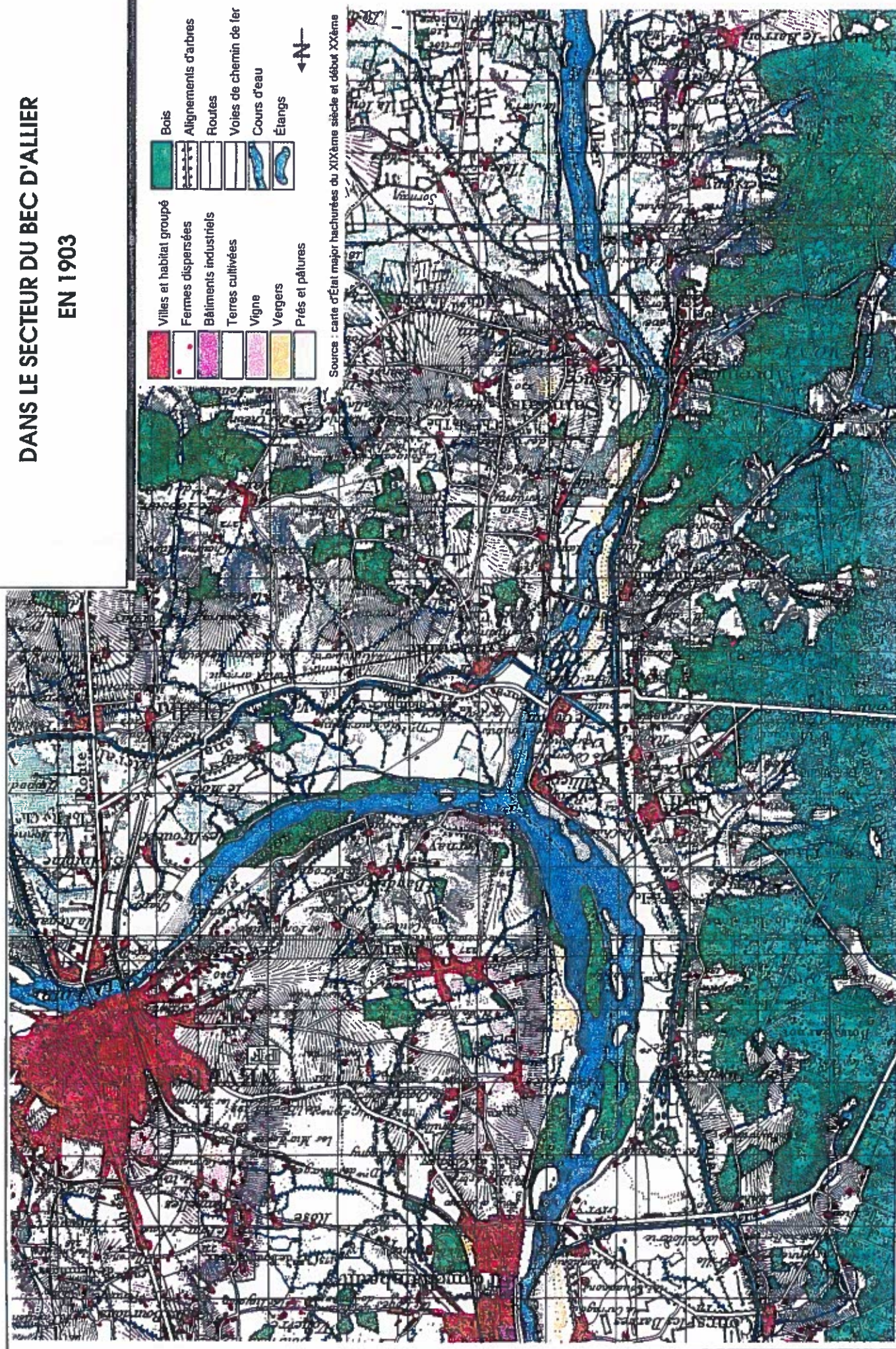
L'OCCUPATION DU SOL DANS LE SECTEUR DU BEC D'ALLIER À LA FIN DU XVII^{ème} ET AU DÉBUT DU XIX^{ème}



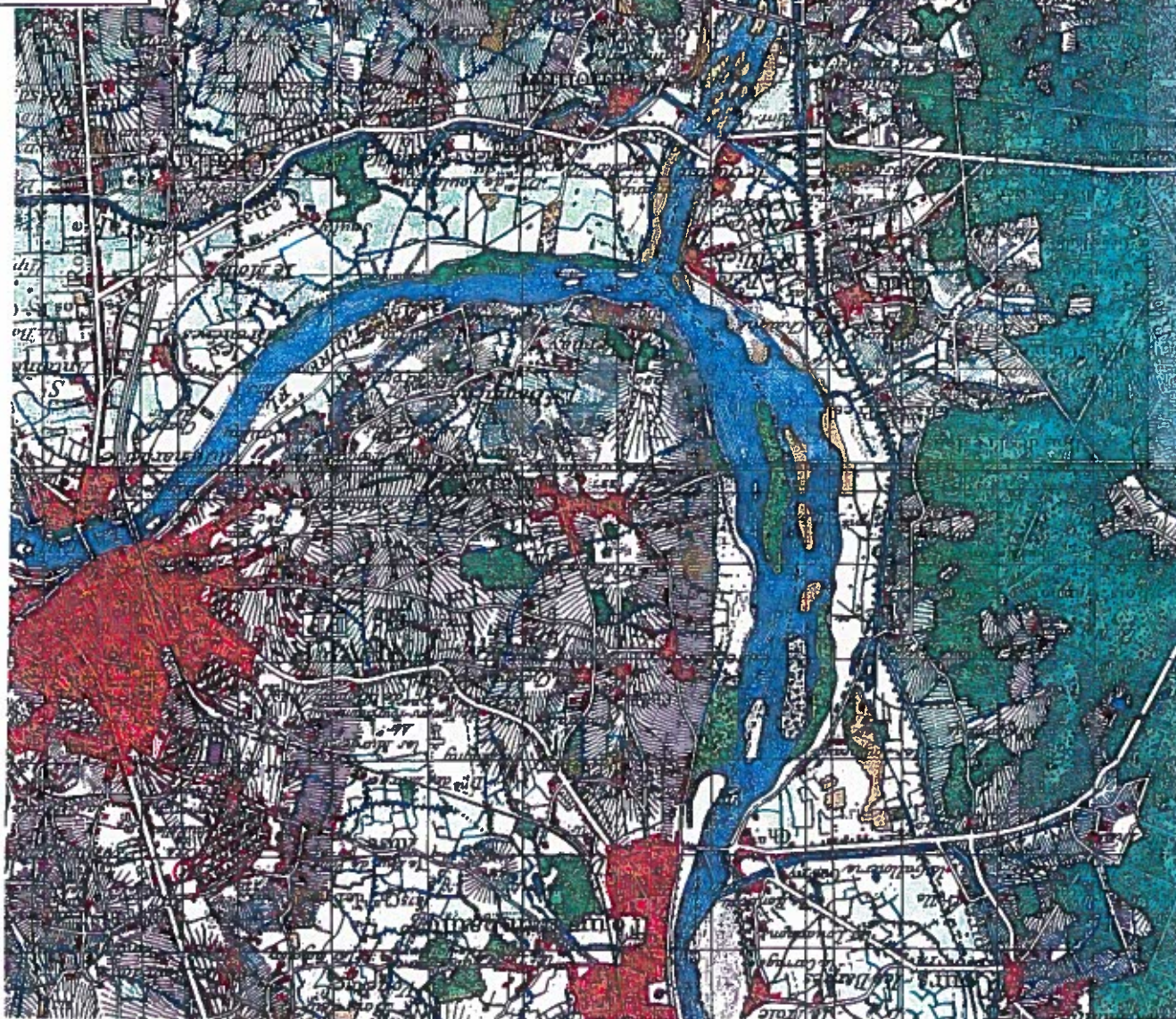
L'OCCUPATION DU SOL DANS LE SECTEUR DU BEC D'ALLIER EN 1903



Sources : carte d'état major hachurées du XIXème siècle et début XXème



L'OCCUPATION DU SOL DANS LE SECTEUR DU BEC D'ALLIER EN 1950 ÉVOLUTION DE 1903 À 1950



- | | | | |
|--|----------------------------------|--|-----------------------|
| | Villes et habitat groupé anciens | | Vigne |
| | Fermes dispersées | | Vergers |
| | Extension de l'habitat groupé | | Prés et pâtures |
| | Extension de l'habitat dispersé | | Friches |
| | Bâtiments industriels | | Haies |
| | Terres cultivées | | Alignements d'arbres |
| | | | Routes |
| | | | Voie de chemin de fer |
| | | | Cours d'eau |
| | | | Étangs |

← N — 1 km

Sources : cartes d'État-Major hachurées du XIX^{ème} siècle et début XX^{ème} siècle et photos aériennes de 1949

L'OCCUPATION DU SOL

DANS LE SECTEUR DU BEC D'ALLIER EN 1996

ÉVOLUTION DE 1903 À 1996

